



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# Petites villes *de demain*

REPONDRE AU DEFI DE LA RENOVATION  
ENERGETIQUE DANS L'HABITAT PRIVE

# BIENVENUE !

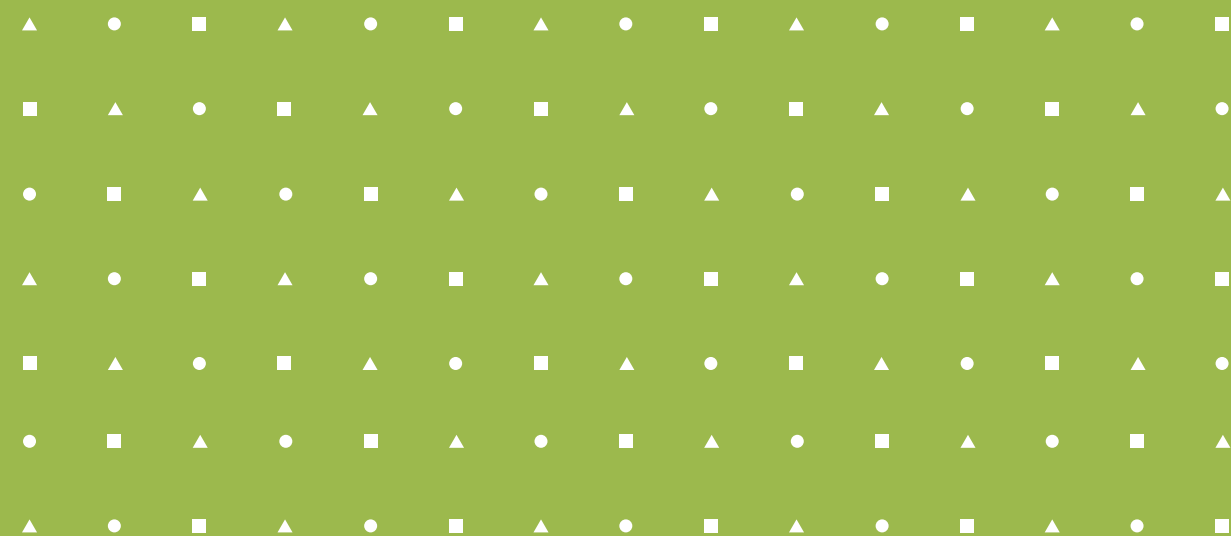
Quelques informations sur ce webinaire :

1. La session démarrera à 11h
2. Posez vos questions dans l'onglet Q/R
3. Pour toutes autres remarques et tous problèmes techniques, rendez-vous dans le chat
4. La séance sera enregistrée
5. Un replay sera disponible sur notre page YouTube  
<https://tinyurl.com/youtubePVD>



# REPONDRE AU DEFI DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DANS L'HABITAT PRIVE

12 mars 2021  
11h-12h



REPONDRE AU DEFI DE LA RENOVATION  
ENERGETIQUE DANS L'HABITAT PRIVE

# PATRIMOINE ET RENOVATION ENERGETIQUE : LE CAS DE RODEZ AGGLOMERATION

Julia GARTNER-NEGRIN

Architecte-Urbaniste de l'Etat

Adjointe au chef de bureau des sites

patrimoniaux et du patrimoine mondial,

Service du patrimoine, Ministère de la Culture

Thierry RUDELLE

Adjoint au chef de service UDAP de l'Aveyron

Ingénieur des Services Culturels et du

Patrimoine

Diane JOY

Directrice du patrimoine à Rodez

Agglomération

## Patrimoine et rénovation énergétique

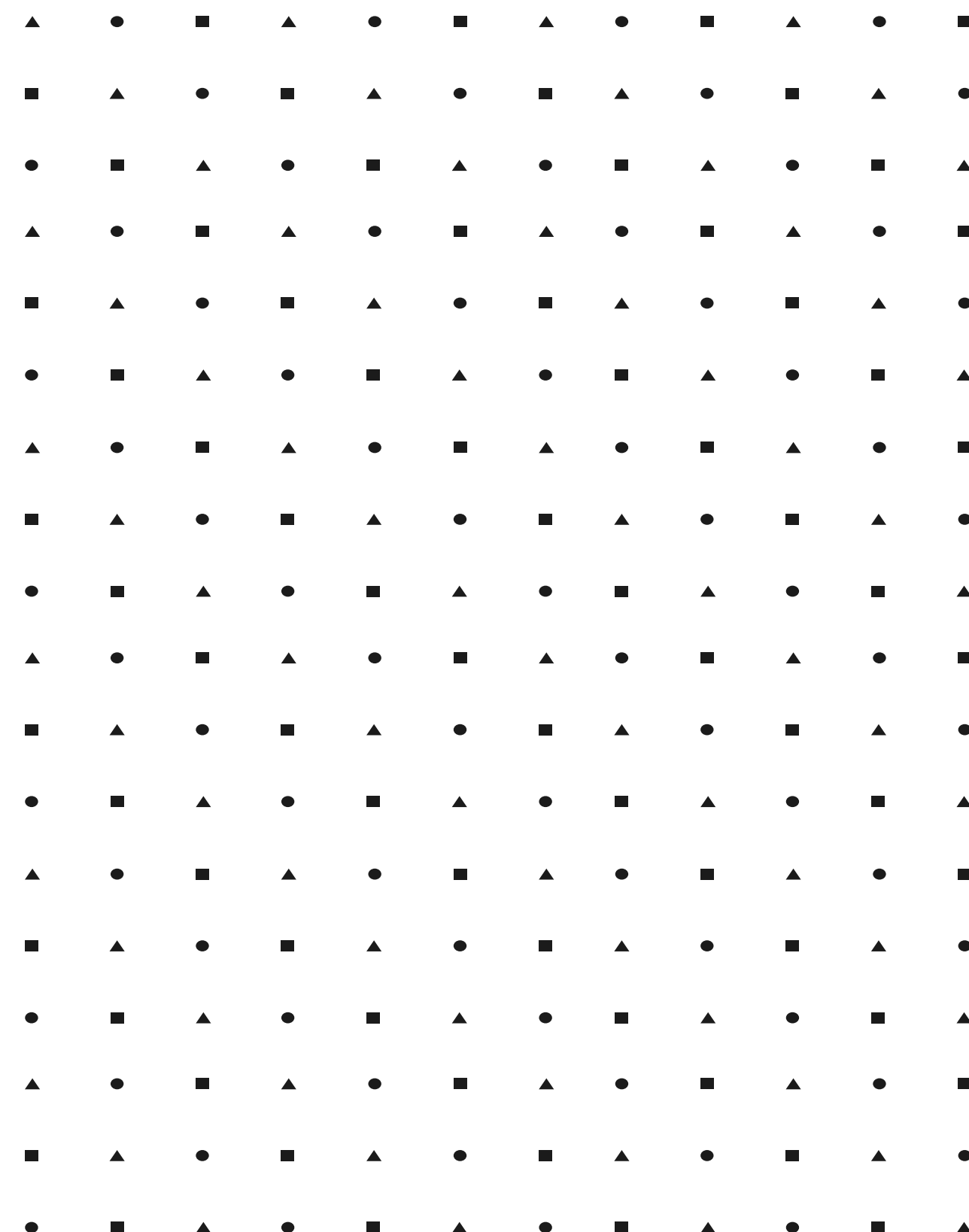
- Habitabilité: un enjeu majeur pour la reconquête des quartiers anciens qui caractérisent nos territoires
- Bâti ancien: construit selon des techniques et des matériaux traditionnels (pierre, pan de bois, terre crue, terre cuite, ...), bâtiments construits avant 1948 au sens de la réglementation thermique
- Ce bâti témoigne d'une intelligence de solutions constructives et dispose de bonnes performances énergétiques
- Etude « *Habitat en Alsace: Energie, durabilité du bâti et patrimoine* »

## Comprendre le patrimoine et savoir intervenir avec justesse

- Le diagnostic: analyse architecturale, structurelle, énergétique, hygrométrie
- Savoir mobiliser les outils de réhabilitation, comprendre et choisir les matériaux, comprendre les caractéristiques physiques et mécaniques des matériaux pour les combiner sans altérer les structures

## Une approche globale et opérationnelle à l'échelle urbaine:

le site patrimonial remarquable (SPR), servitude d'utilité publique



## Déploiement du programme Petites villes de demain

**AVEYRON (12)**

**19** COMMUNES  
SÉLECTIONNÉES



Commune sélectionnée



EPCI contenant au moins un  
dispositif Petite ville de demain



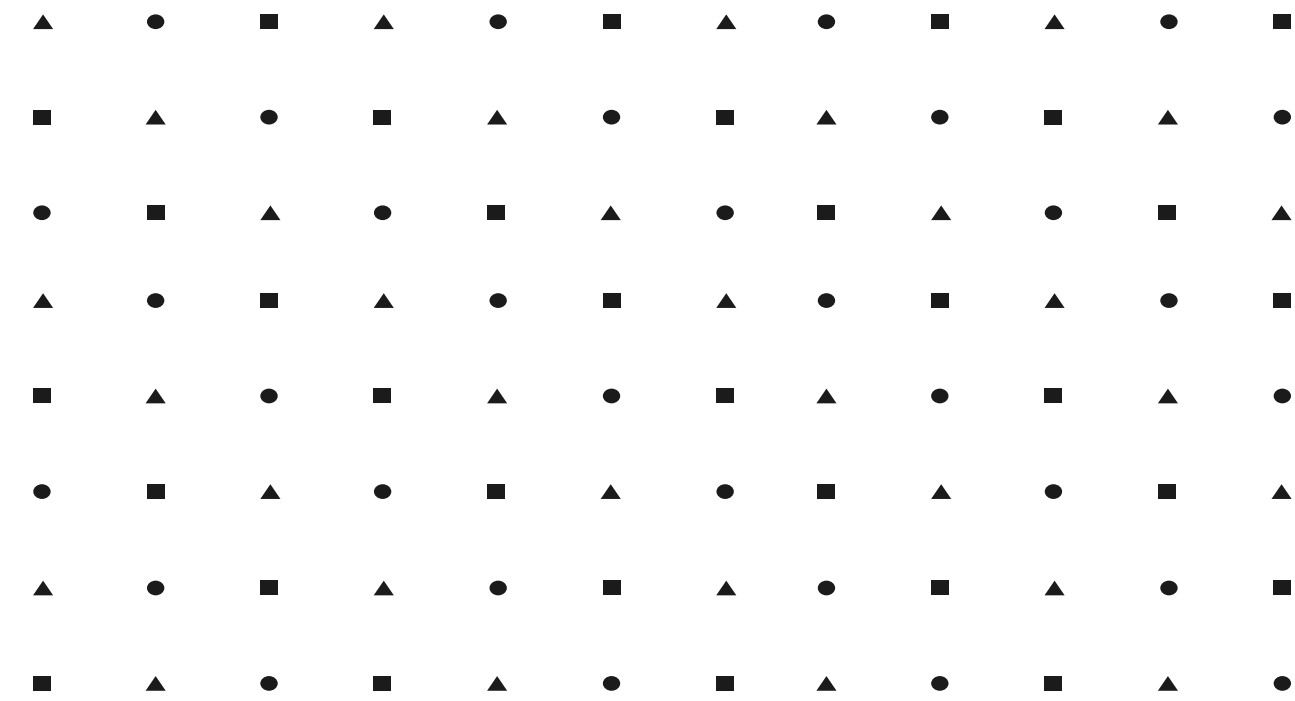
Commune retenue dans le  
programme Action cœur de ville



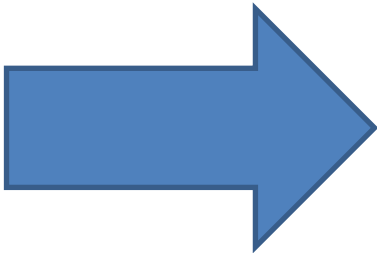
Rodez, préfecture du département de l’Aveyron, est une commune de près de 25000 habitants. La communauté d’agglomération (dite RODEZ-AGGLOMERATION) compte huit communes et totalise un peu plus de 56000 habitants.

Rodez présente une urbanisation très ancienne, puisqu’il s’agit d’un oppidum de la tribu des rutènes, devenu une ville durant la période gallo-romaine, qui conserve encore aujourd’hui des vestiges déformé du carroyage urbain gallo-romain (cardo et decumanus). Devenu siège épiscopal et chef lieu d’un comté, la ville de Rodez se développe à l’époque médiévale, malgré l’opposition qui perdurera jusqu’à la fin du Moyen-Age entre comtes de Rodez et évêques (Rodez était, comme Berlin ou Nicosie, scindée en deux par un mur...). La ville, sur un piton dominant un méandre de l’Aveyron est dominée par la silhouette de la cathédrale et de son clocher de 87 m de haut, visible à des dizaines de kilomètres à la ronde. Aujourd’hui, Rodez est une petite ville dynamique fière de son passé, et qui est aussi, en matière architecturale, rentrée dans le XXIème siècle, avec le Musée Pierre Soulages, peintre né à Rodez le 24 décembre 1919.

Toutes les époques architecturales sont présentes en élévation dans la ville, de l’époque gallo-romaine (vestiges de l’enceinte et de l’amphithéâtre) au XXIème siècle (musée Soulages), en passant par l’époque médiévale (cathédrale, maison des Anglais), les époque renaissance et moderne.



Vestiges de l’amphithéâtre gallo-romain

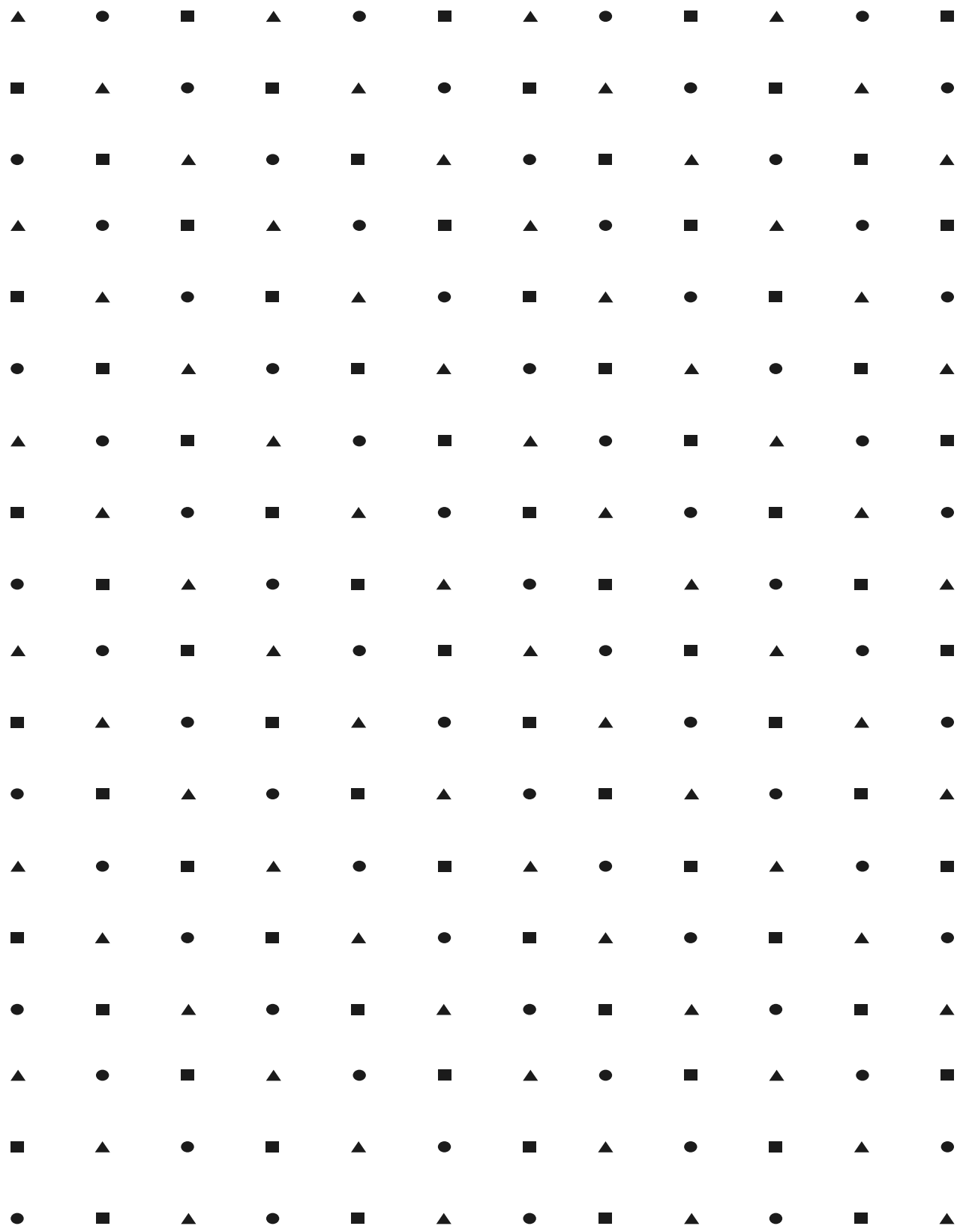


Musée Soulages, avec en arrière plan la cathédrale

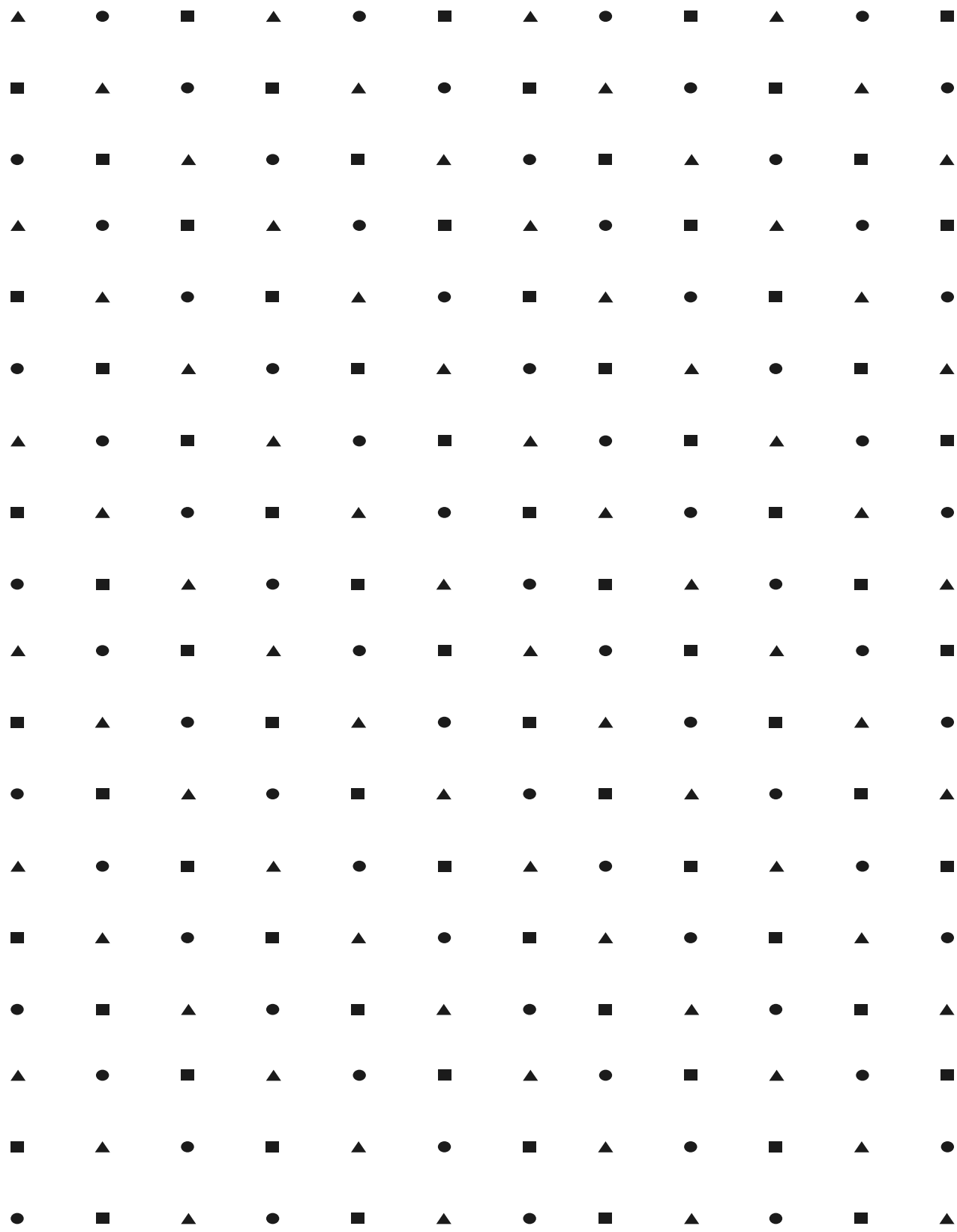
En zone urbaine plusieurs types de bâtiments cohabitent. En voici quelques exemples :  
bâtiments en pierre de taille ou de pierre enduite au mortier de chaux



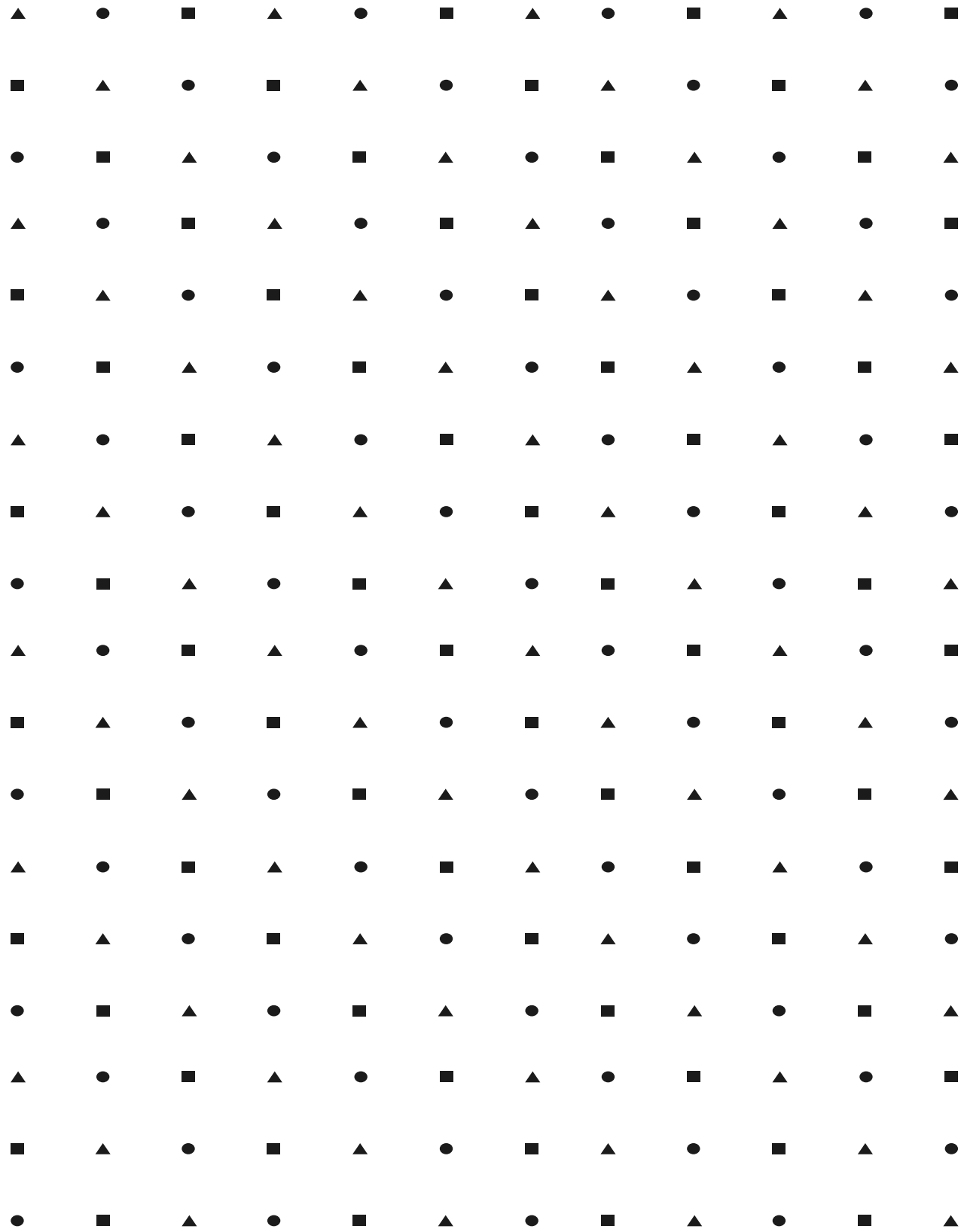
Cette façade est un condensé d’histoire architecturale de Rodez : palais gothique (vers 1270), éléments d’architecture renaissance, du XVIIIème siècle et d’aujourd’hui. On note les différents traitements de maçonnerie : pierre de taille et maçonnerie de pierre enduite



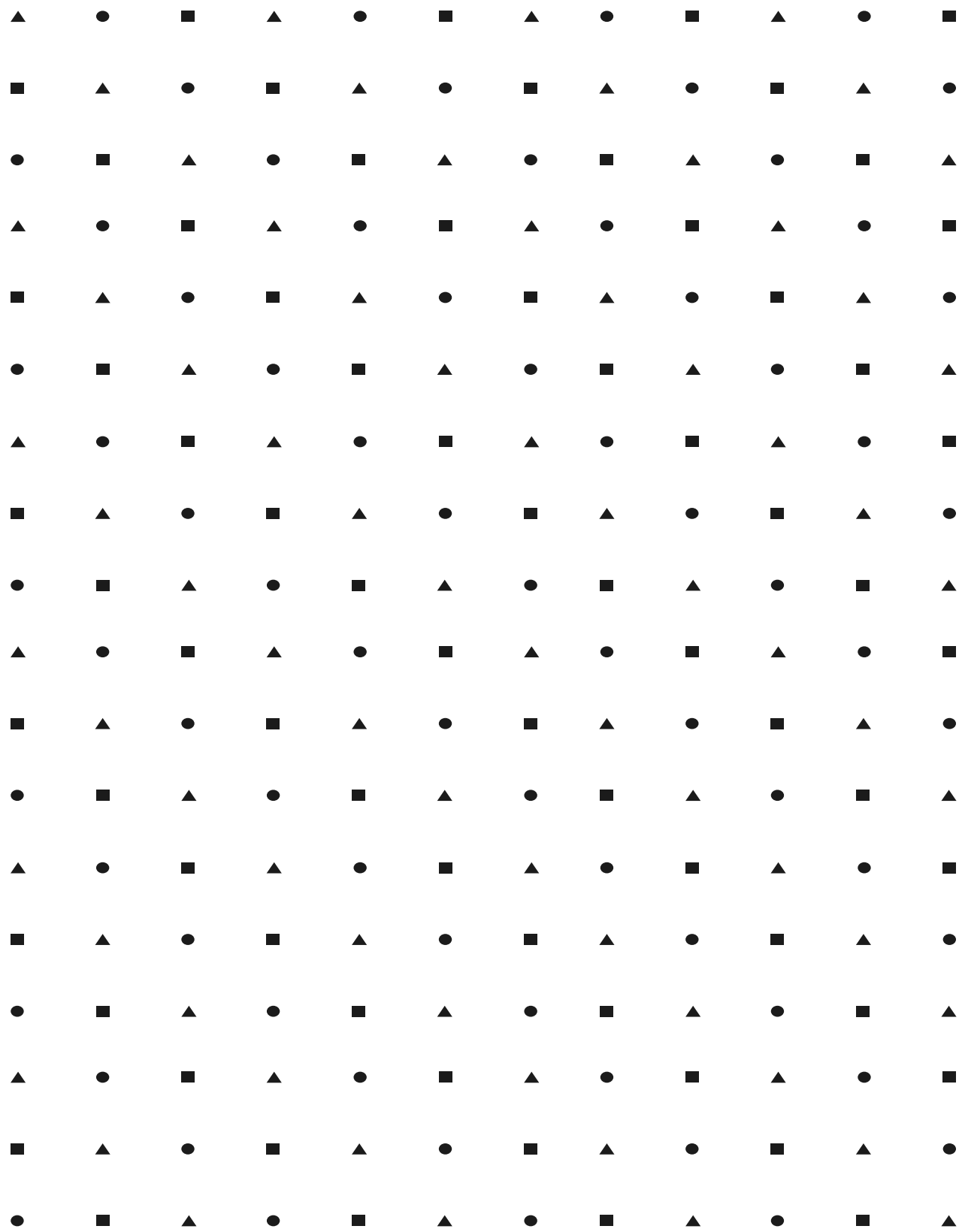
bâtiments en pierre de taille et pierre enduite au mortier de chaux (fin XIXème siècle)



bâtiments en pan de bois habillés de pierre de taille (calcaire, grès, tuf)



Alternance de bâtiments en pierre et de bâtiments en pan de bois

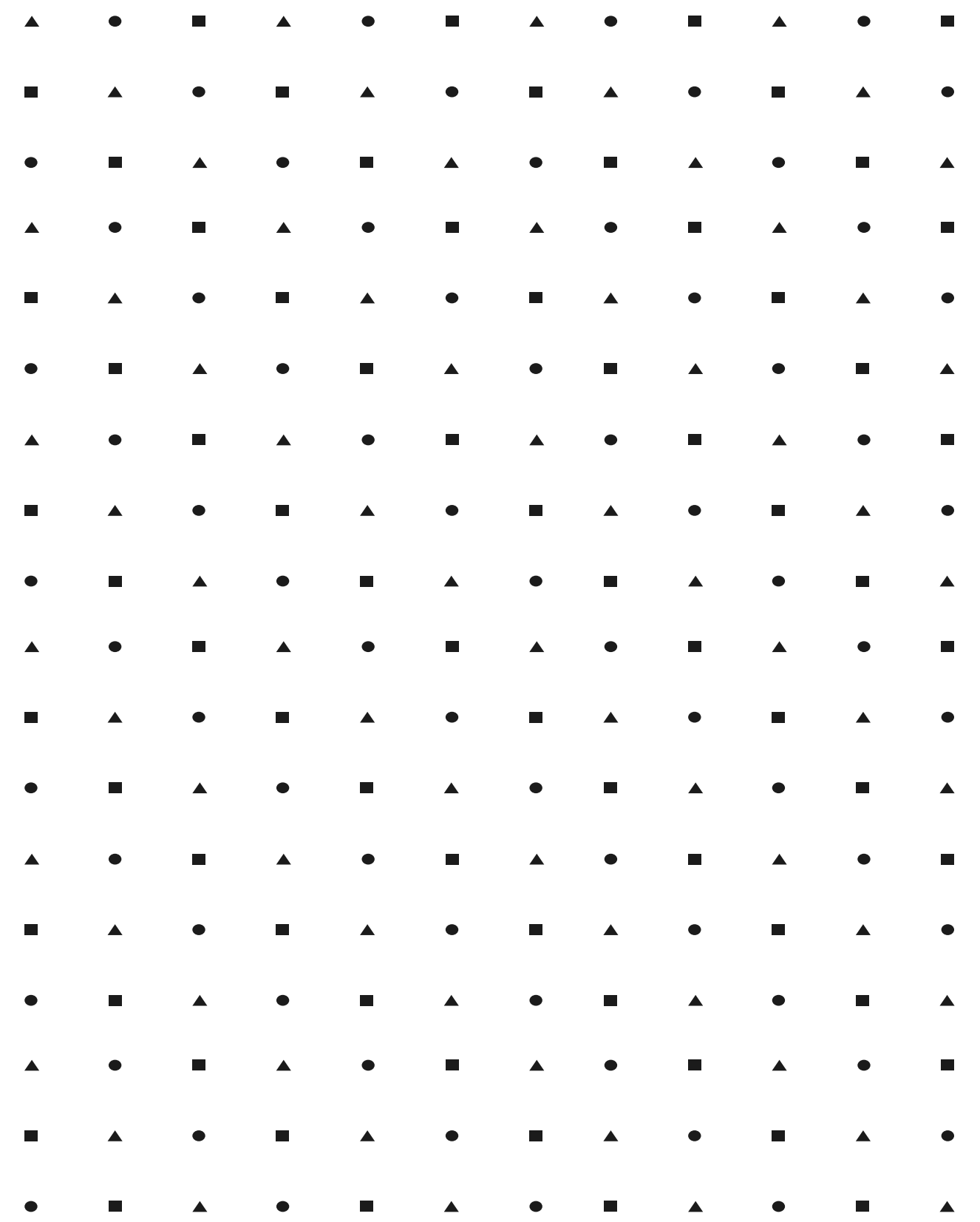


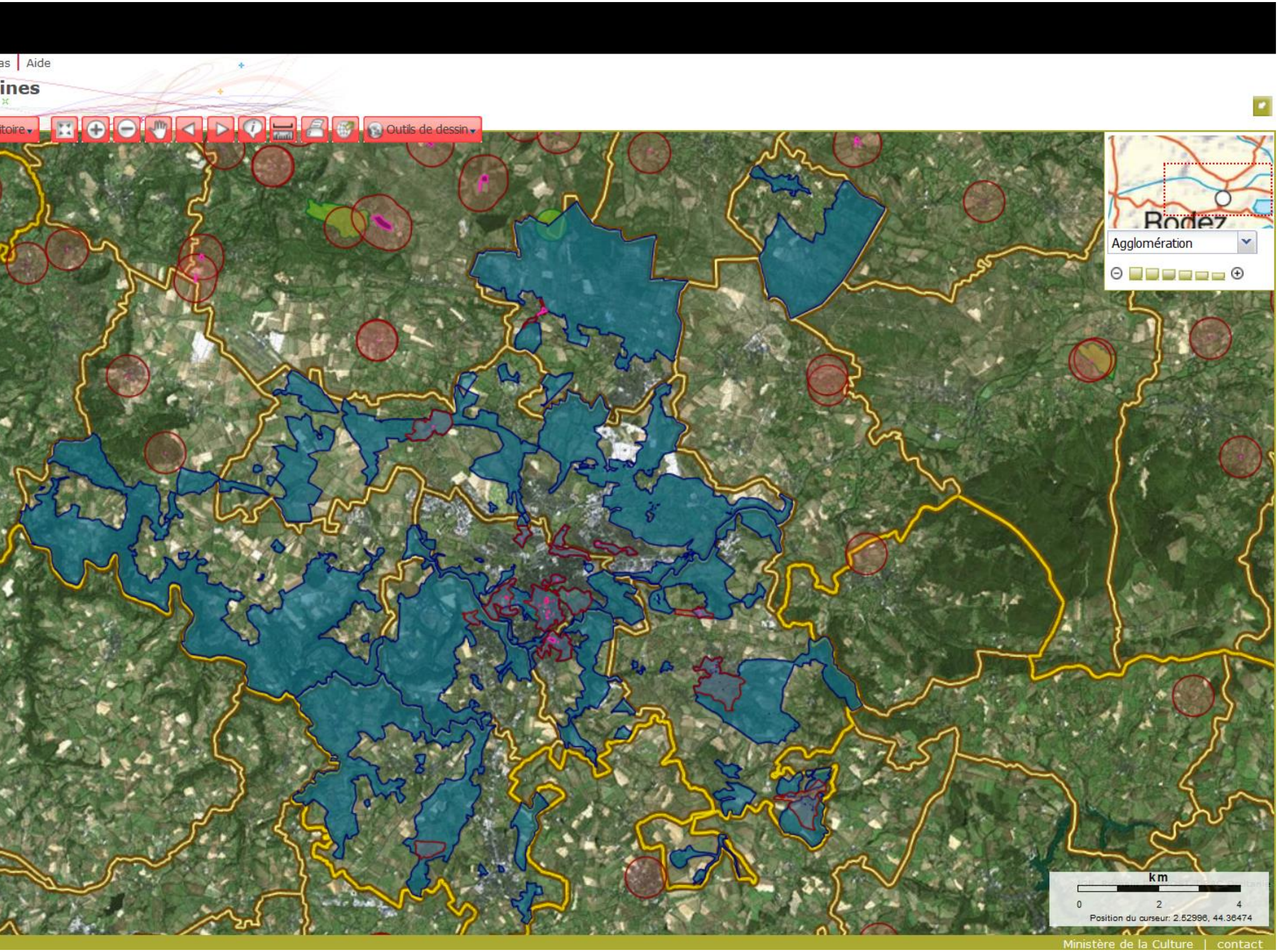
# Le Site patrimonial remarquable (SPR) de RODEZ et de son agglomération

Le **SPR intercommunal**, initié suite à une délibération du Conseil communautaire du 22 février 2011 sous forme d’Aire de Valorisation du Patrimoine (AVAP) , est devenu SPR suite à la loi « création architecture et patrimoine » de juillet 2016 .

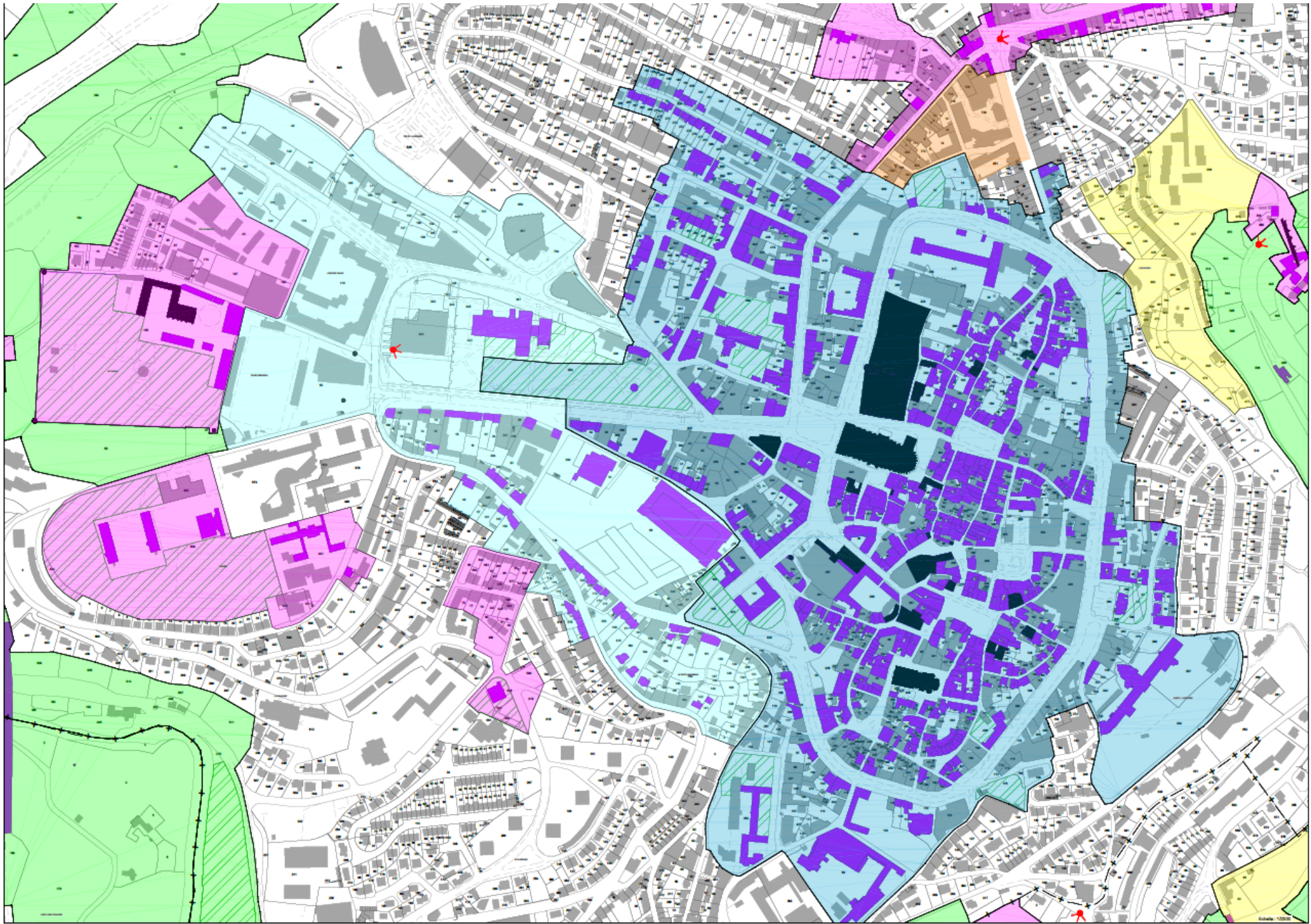
Le SPR est applicable réglementairement depuis le 26 janvier 2018 sur les huit communes de Rodez-Agglomération.

- Plusieurs terroirs sont concernés par ce SPR :
- Les zones urbanisées de Rodez, avec la présence de grès rose en substrat
  - Au nord, les terrains calcaires du Causse Comtal
  - Au sud les terroirs schisteux du Ségala
- Ce territoire est traversé d’Est en Ouest par la rivière Aveyron





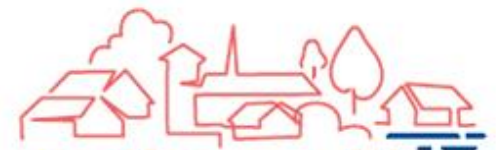
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ |
| ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● |
| ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ |
| ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ |
| ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● |
| ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ |
| ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ |
| ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● |
| ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ |
| ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ |
| ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● |
| ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ |
| ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ |
| ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● |
| ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ | ● | ■ | ▲ |

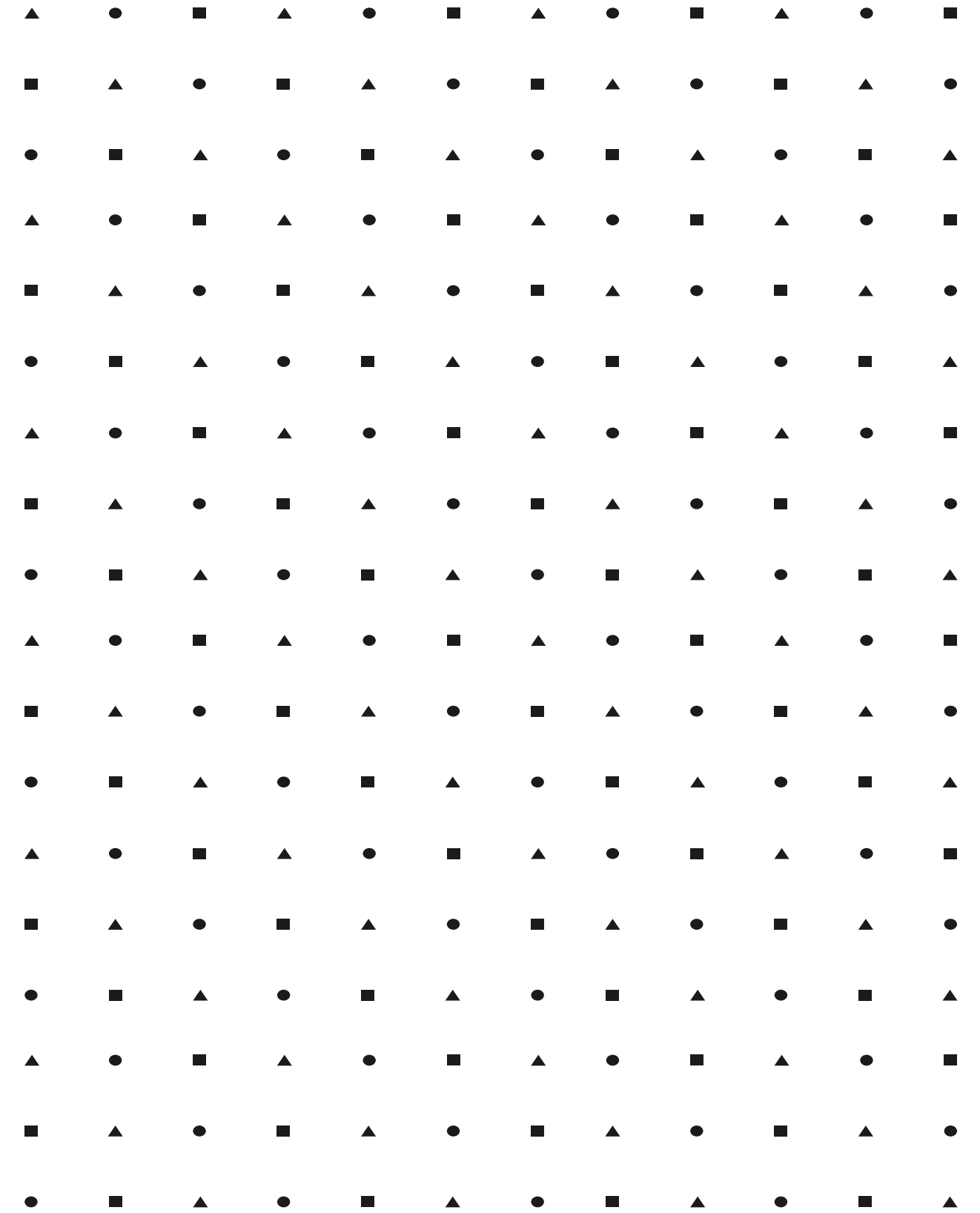


- Zone 1 (RODEZ Centre Historique)
- Zone 1a (RODEZ abords Centre Historique approche ouest)
- Zone 2 (ensembles bâtis)
- Zone 3 (espaces naturels)
- Zone 4 (espace agricole et paysager)
- Servitude AC2I Protection des sites inscrits (hors SPR)
- Edifices remarquables
- Eléments remarquables
- Murs remarquables
- Monuments Historiques
- Espaces à préserver
- Point de vue

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

  
**Petites villes**  
*de demain*



# Les principales contraintes architecturales liées au SPR :

En zone 1 (centre ville) :

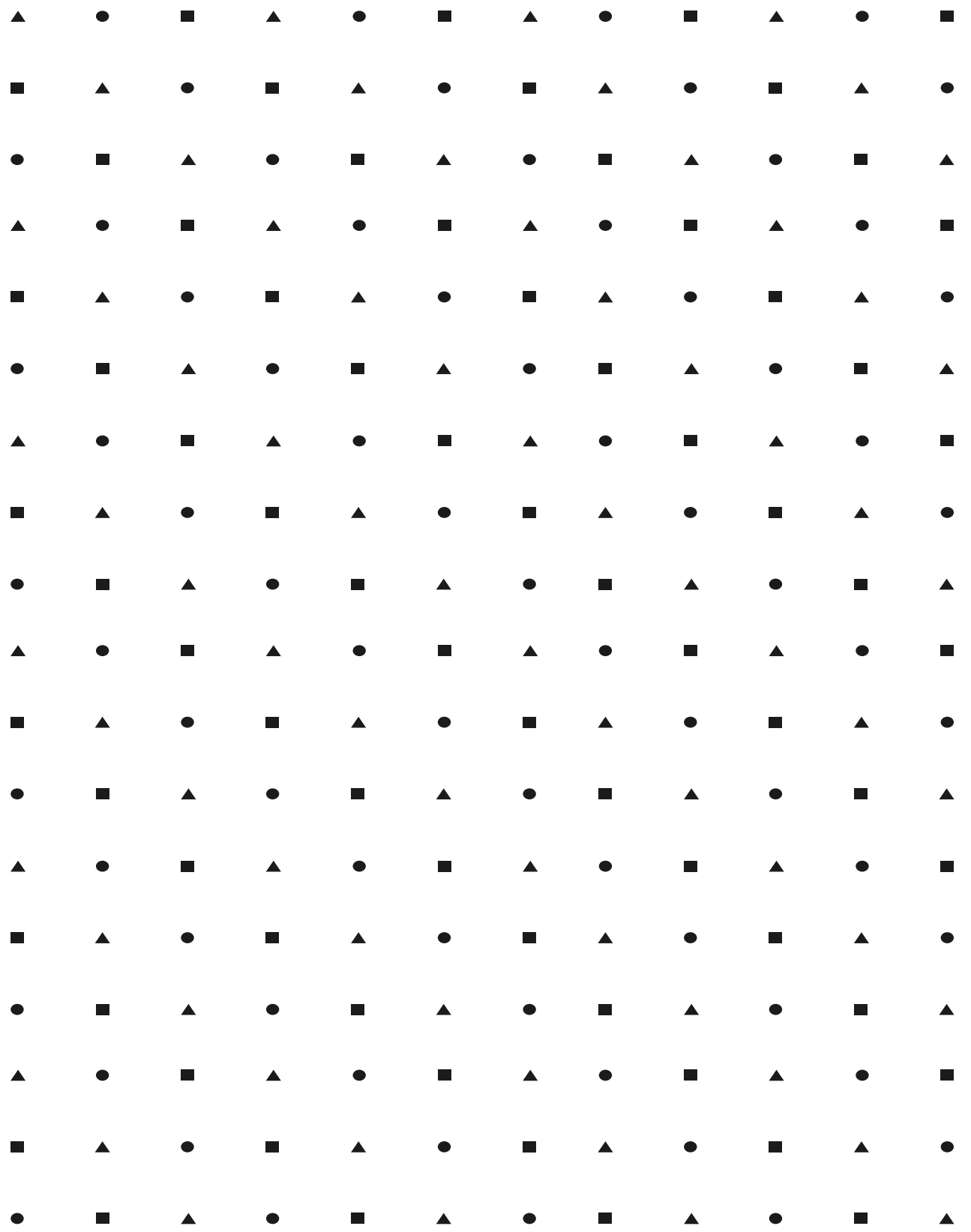
Sur le bâti ancien :

- L'isolation des façades doit être réalisée par des procédés intérieurs.
- Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les toitures et en façades. Les blocs de climatisations doivent être dissimilés.
- Les menuiseries (portes, fenêtres, contrevents) doivent être réalisées en bois ou en métal (selon les époques de construction du bâti)et être conformes à la forme et au style des baies.
- Les portes d'entrée doivent être peintes ou traitées en bois naturel ciré ou vernis.
- Les châssis de fenêtres doivent être en bois naturel ou en métal et être conformes à la forme et au style de la baie et être peints.
- Les volets roulants avec coffre d'enroulement visibles en façade sont interdits.
- Les châssis, volets battants, les persiennes et les jalousies en matière plastique sont interdits.
- Les toitures doivent être en ardoises épaisses ou en lauzes de schiste

Dans les autres zones, certaines contraintes mentionnées ci-dessus peuvent être plus légères

## La majorité des demandes de travaux rencontrées en zone urbaine sont :

- Changement de menuiseries (fenêtres, portes et volets)
- Ravalement de façade (avec ou sans Isolation thermique par l'extérieur)
- Réfection des couvertures et isolation des combles





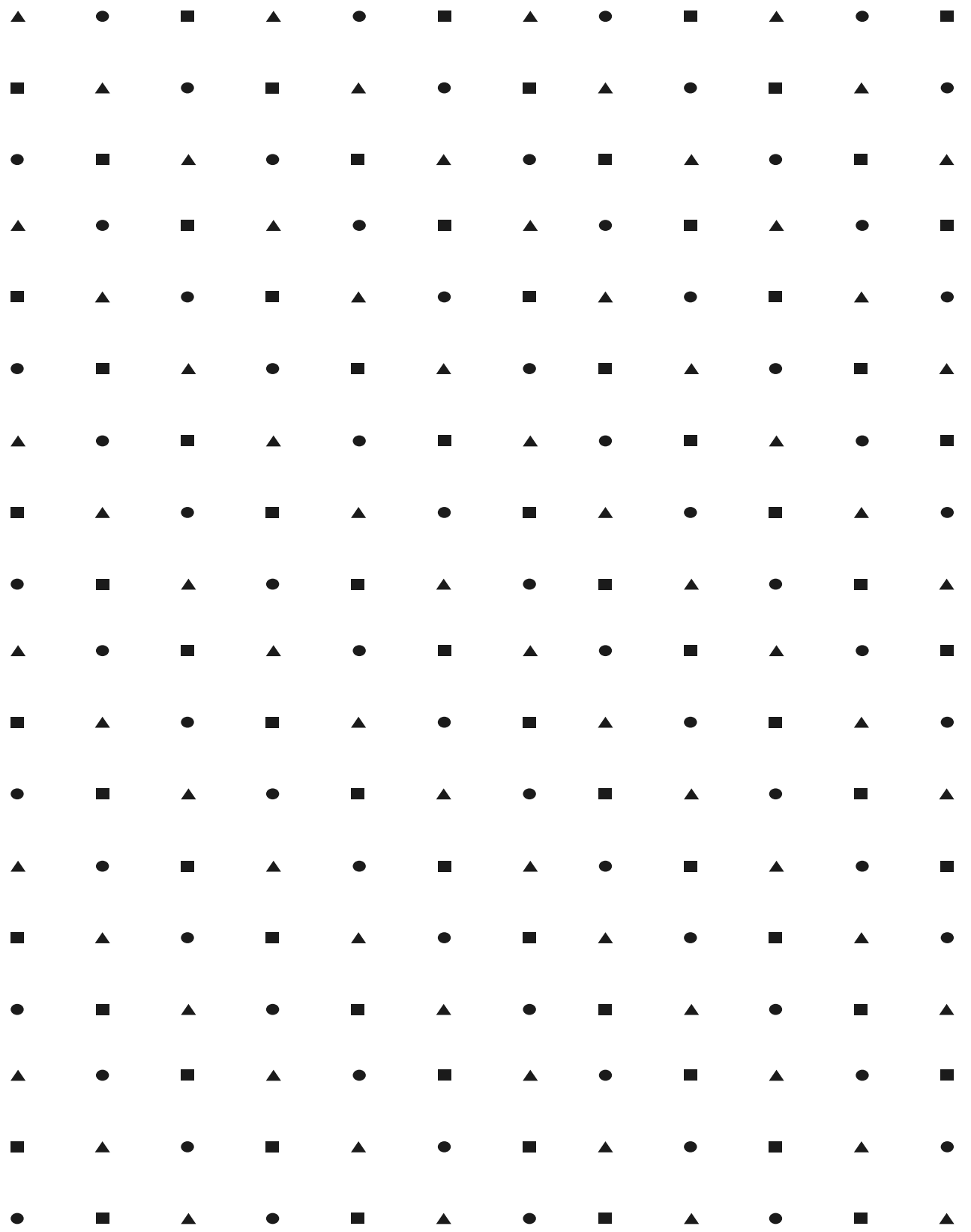
# Objectifs :

Apporter aux maîtres d’ouvrage des réponses ciblées au différentes préoccupations (amélioration du confort, notamment thermique), adaptées aux différents types d’architectures anciennes, sans banaliser le bâti par des réponses standardisées et inadaptées au contexte, afin de respecter l’identité architecturale et urbaine de Rodez.

Sensibiliser les professionnels du bâtiment (maçons, menuisiers, couvreurs, agents immobiliers, promoteurs... ) aux problématiques du bâti ancien, qui possède par ailleurs de nombreuses qualités.

Le travail conjoint des élus et des services de la Mairie de Rodez, de Rodez-Agglomération et de l’UDAP, permet de répondre de façon cohérente et concertée (deux COTECH par mois) aux différentes demandes.

Nota Bene : Les Dossiers ANAH au sein de Rodez Agglomération sont traités par les services de l’agglomération, en lien avec les services patrimoniaux et le service ADS, afin que les dossiers de subventions fassent aussi l’objet d’une instruction sous forme de déclaration préalable, dans le respect du règlement du SPR. Des visites conjointes sur place sur certains dossiers ANAH permettent d’éviter des travaux inutiles (exemple : changement d’une menuiserie dont seuls les joints sont défectueux).



# Les Menuiseries

Ces dernières participent à l’identité du bâti : une menuiserie inadaptée, de par sa forme, son matériau, est de nature à altérer la qualité architecturale d’un bâtiment, et plus globalement l’environnement dans lequel il s’inscrit.

La préoccupation principale des maîtres d’ouvrage est la **performance thermique** d’une menuiserie et son **coût**, souvent au détriment de sa qualité architecturale et de la pérennité du produit.

pourtant, il est parfaitement possible de concilier performance et esthétique, à un coût raisonnable.

## Les idées reçues à combattre :

### Les menuiseries bois sont moins performantes que les menuiseries aluminium à vitrage égal

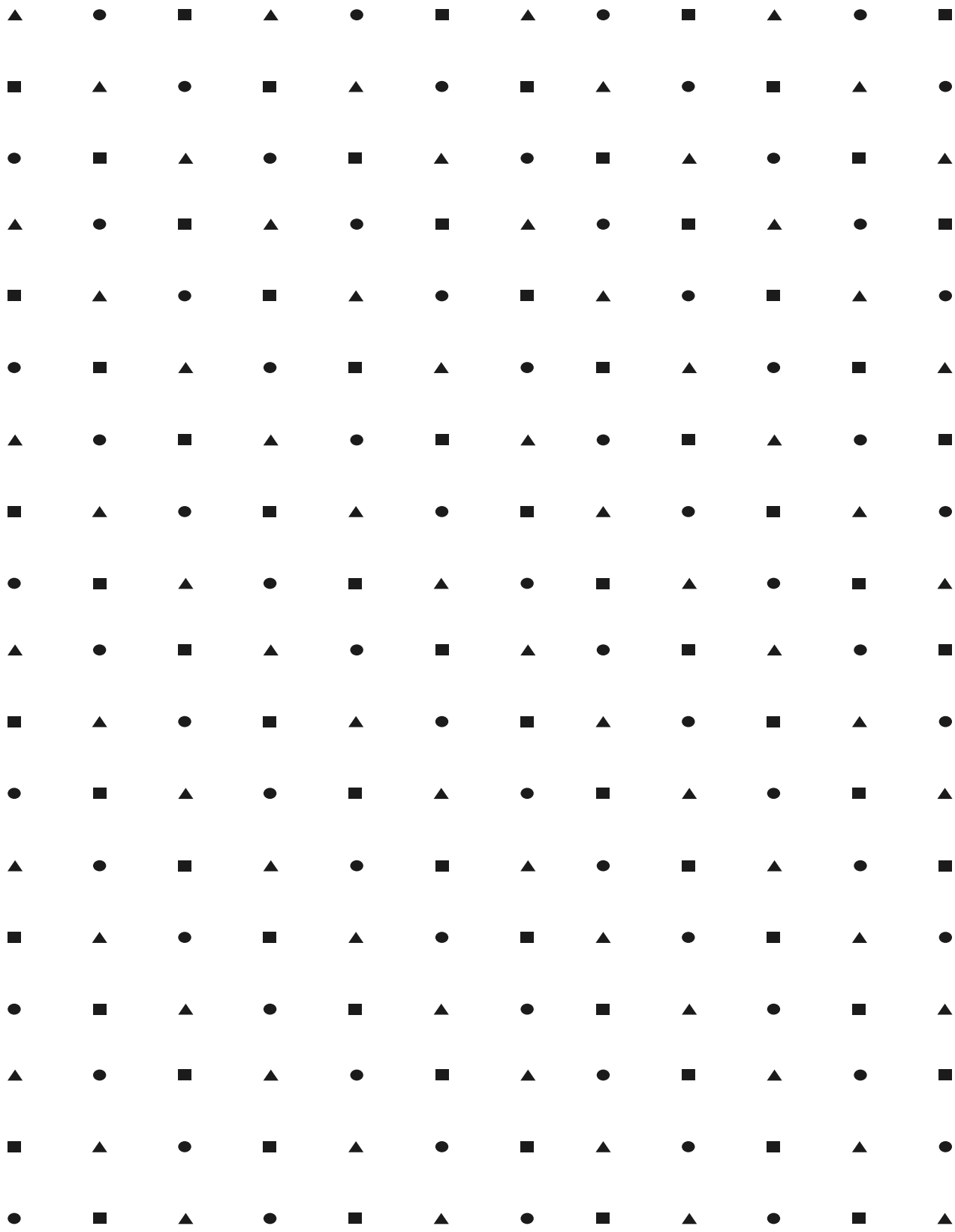
Faux, car le bois est un isolant naturel, contrairement à l’aluminium, conducteur du froid ou de la chaleur

### Le PVC ou L’aluminium sont sans entretien, contrairement au bois

Vrai et faux, car certes il faut peindre une fois tous les 10 ans environs une menuiserie bois, toutefois, cette dernière est réparable (changement de joints facile, possibilité de changer et « upgrader » le double vitrage), alors qu’en PVC et en aluminium, il n’y a pas toujours de suivi des produits, ne permettant pas de réparer et obligeant à jeter (obsolescence programmée) avec une durabilité des produits souvent faibles, n’excédant guère plus de 20 ans pour le PVC. Enfin un avantage notable pour le bois : le choix des teintes est infini...

### Le PVC et l’aluminium sont plus écologiques, car on ne coupe pas des arbres pour faire des menuiseries

Faux, le bilan énergétique de la fabrication de profilés PVC ou de aluminium est près de 400 fois nettement supérieur à celui du bois, qui par ailleurs une fois coupé, stocke du carbone. Par ailleurs, alors même que l’on cherche à limiter la présence des plastiques dans notre environnement, l’usage du PVC semble être une aberration.



CHANGEMENT DE FENÊTRE :

Procédé dit « Rénovation »  
(conservation de l'ancien dormant)

Dépose totale de l'ancien dormant

Ancien dormant conservé

Nouvelle fenêtre  
(dormant + ouvrants)

Nouvelle fenêtre  
(dormant + ouvrants)



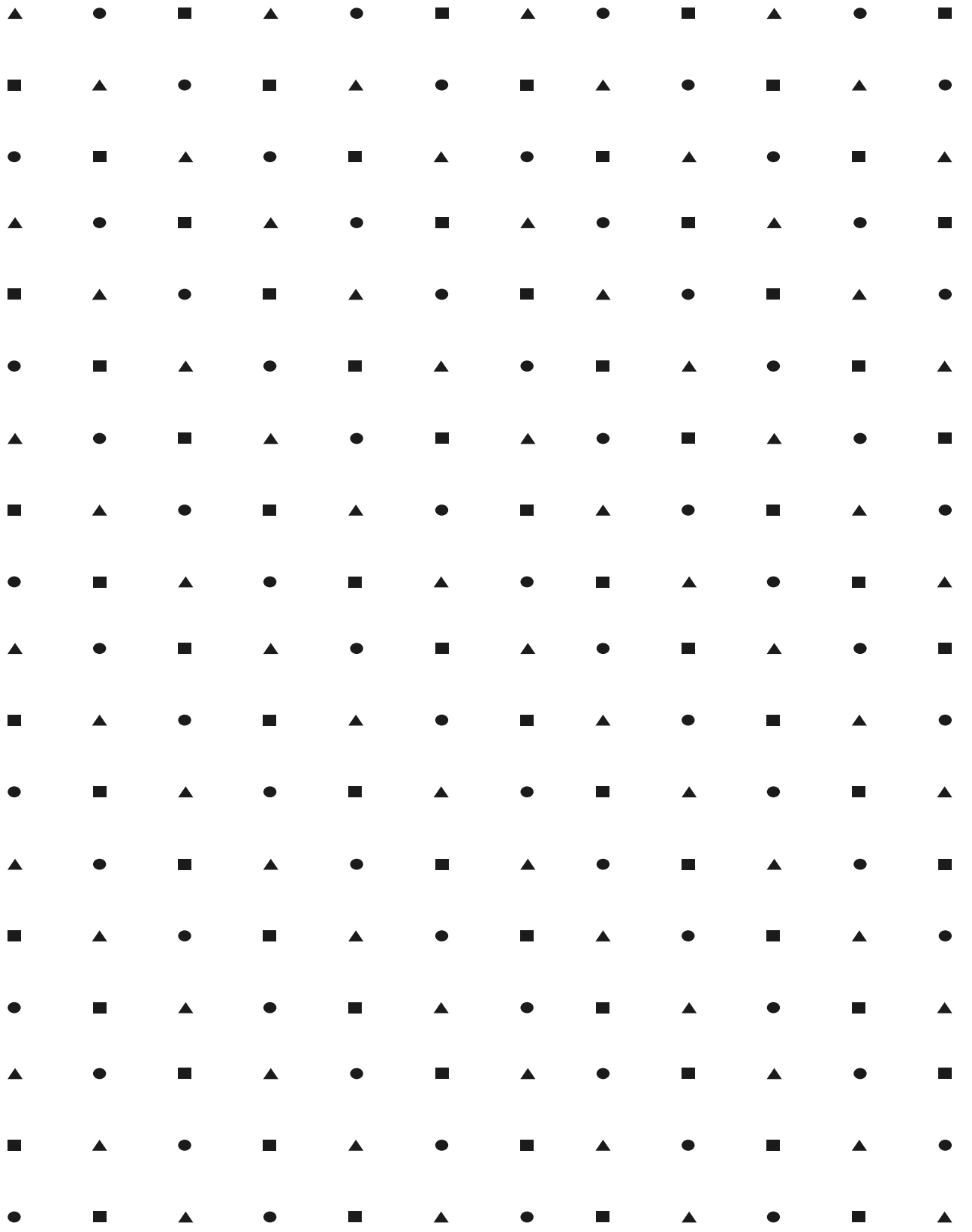
Menuiserie inadaptée à la baie  
(non respect du cintrage du linteau,  
largeur « standard » inadaptée  
(perte de clair de jour) absence de  
petits bois, bois lasuré ou vernis),  
suppression des volets



Menuiseries en bois peint, respectant  
le caractère architectural de  
l'immeuble

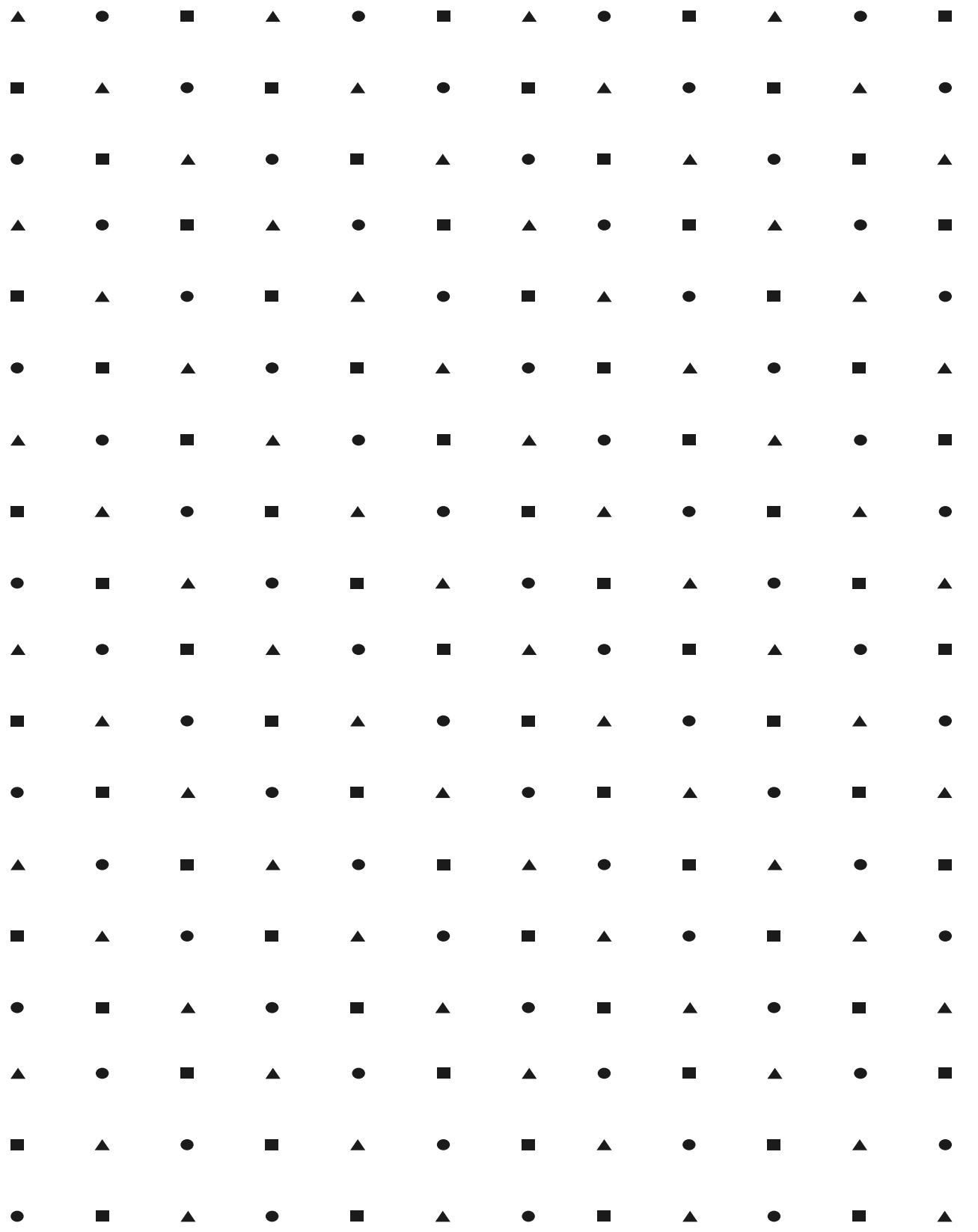


Deux alternatives aux volets  
roulants (souvent demandés) :  
le maintien des volets battants  
traditionnels « à cadre » (très  
isolants) ou les volets  
intérieurs, pratiques en terme  
d'usage





Porte en PVC : banalisation du paysage urbain avec un produit médiocre tant en terme d’aspect que de qualité.

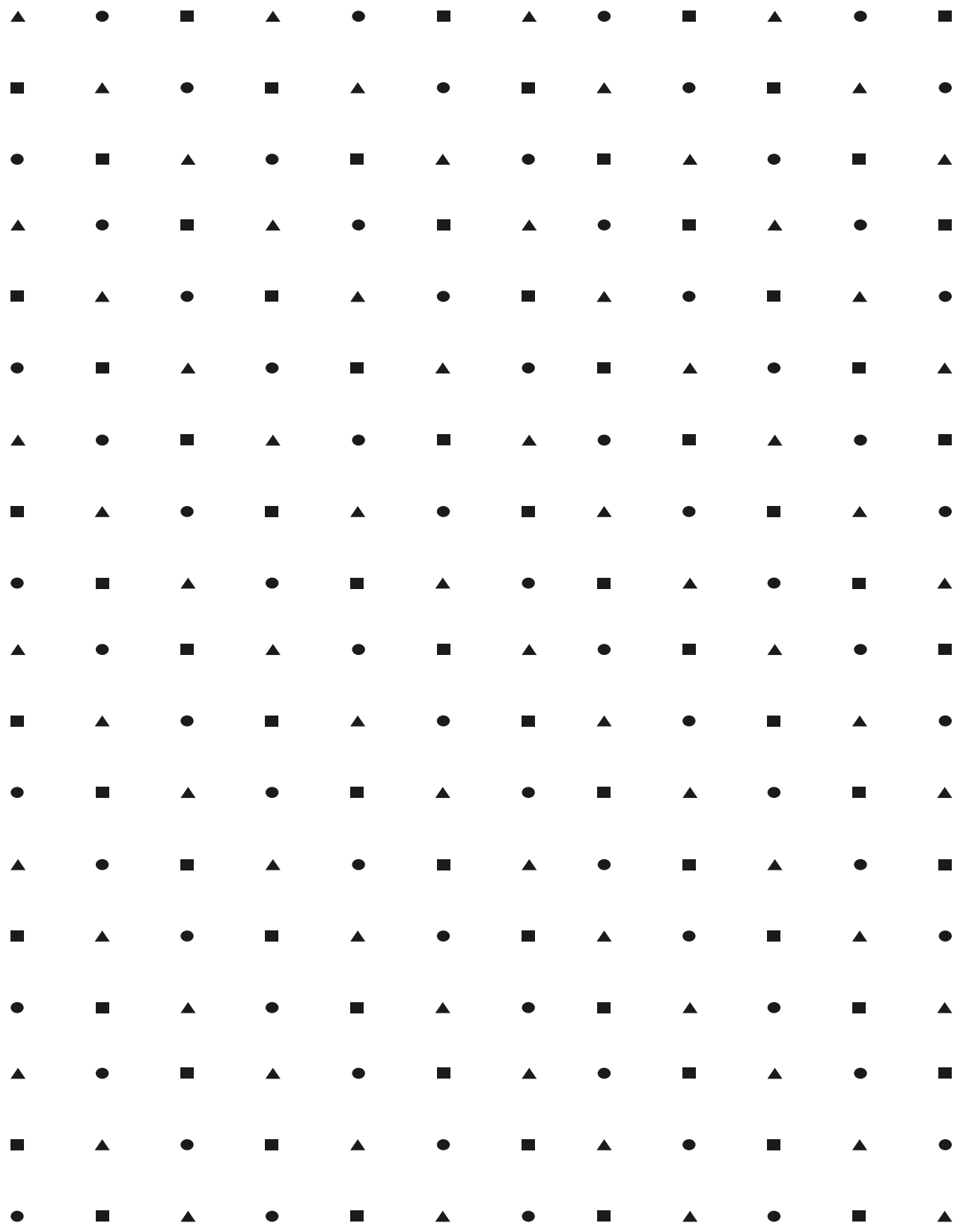


# L'isolation des façades

une isolation thermique par l 'extérieur (ITE) sur du bâti ancien empêche la respirabilité des maçonneries hourdées au mortier de chaux et endommager le pan de bois lorsqu'il existe. Cela peut provoquer dans le logement une augmentation du taux d'hygrométrie néfaste d'un point de vue sanitaire. Par ailleurs, elle banalise une façade en faisant disparaître les modénatures qui caractérisent souvent ce bâti, et détruit la notion d'alignement des façades propres au bâti urbain. Il convient donc d'avoir recours aux procédés d'isolation par l'intérieur.

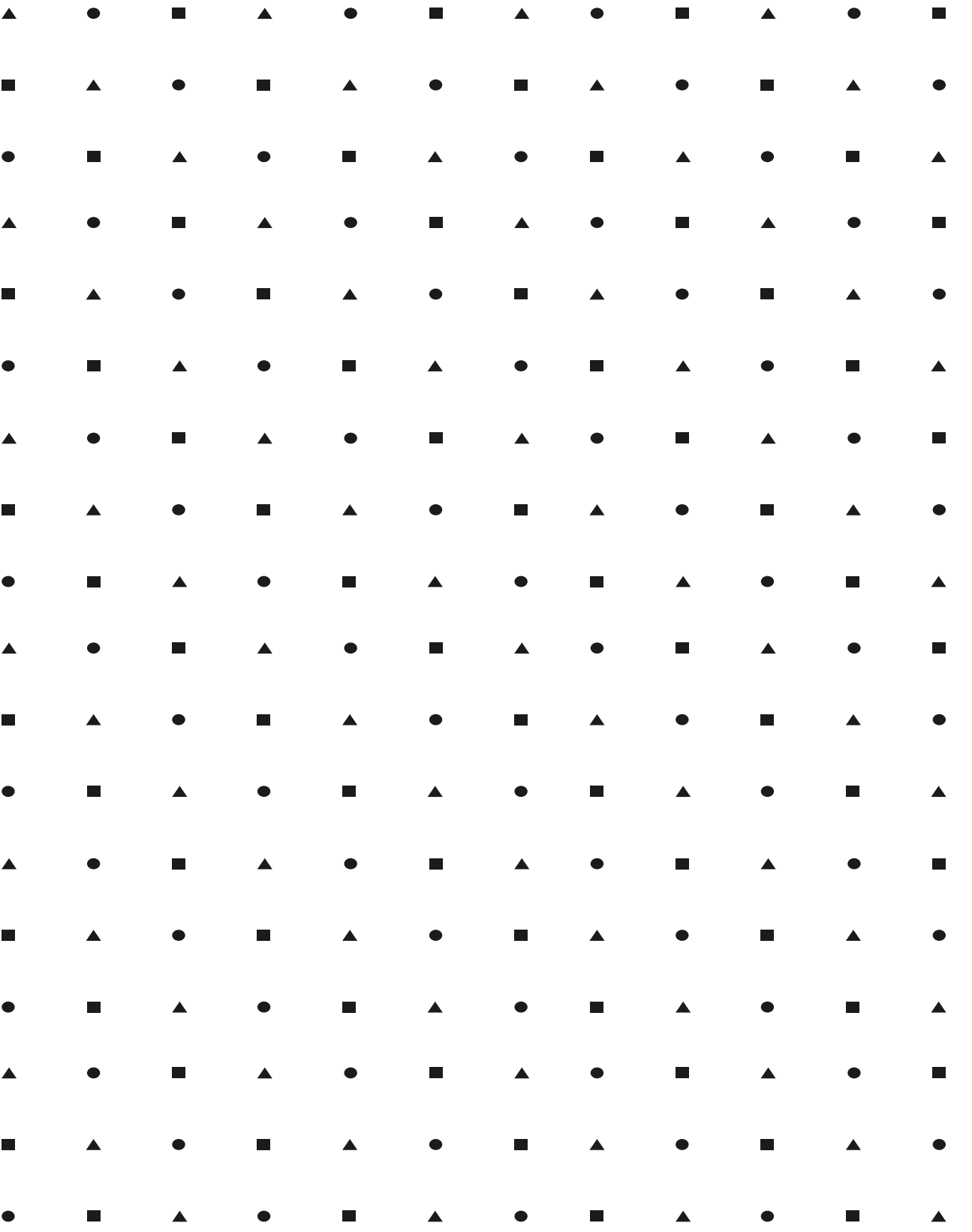


**Rodez rue de la Bullière (chantier de 2013) :** ITE réalisée en panneaux « Myral » de chez Uniso (bardage métallique « imitation » enduit, avec 50 mm de mousse de polyuréthane) : manque de respirabilité (« effet Tupperware ») et aspect extérieur très contestable



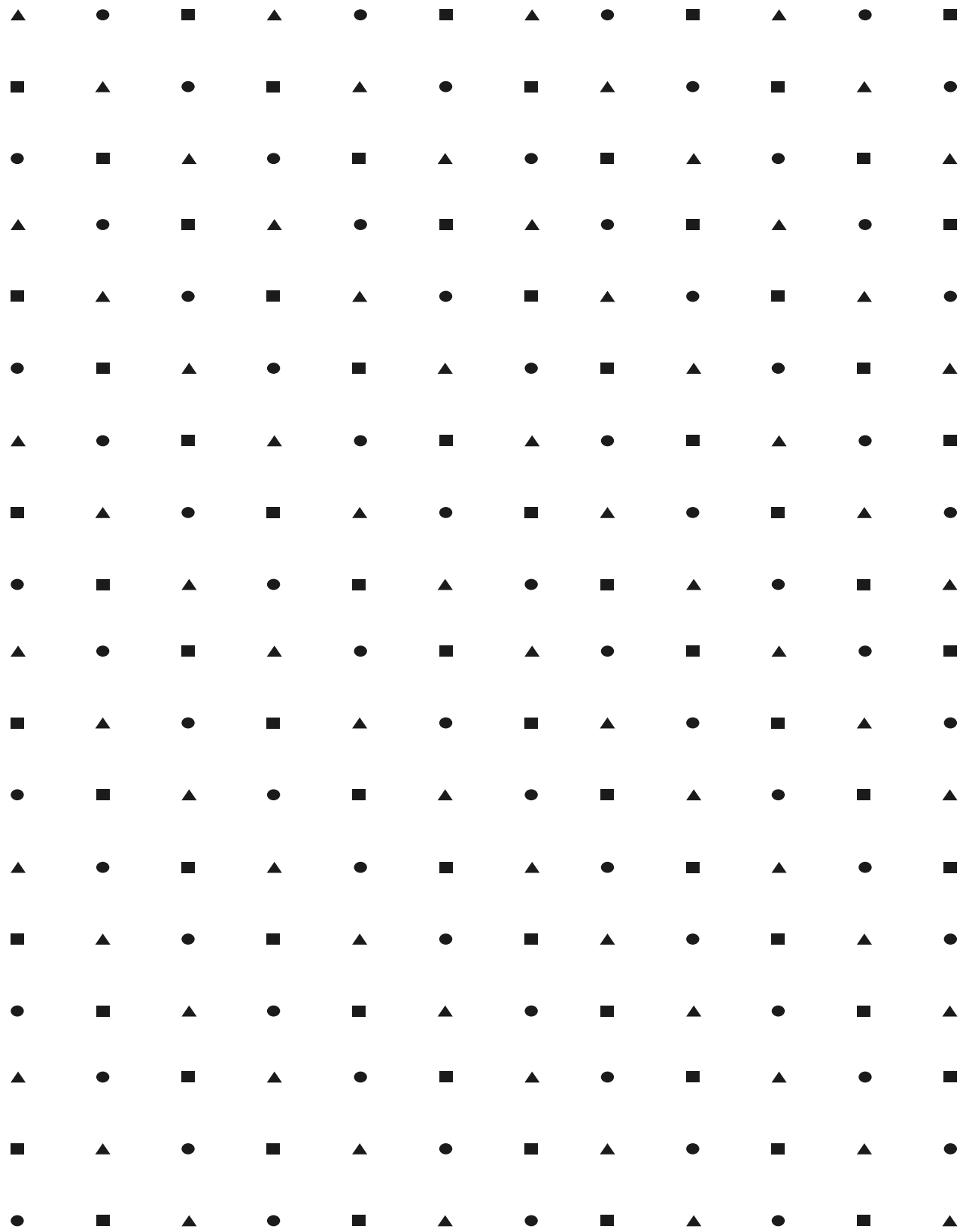
Ravalement d’une maison occupée en 2017 à Rodez :

- Bâtiment en pan de bois, recouvert d’un enduit ciment non respirant dans les années 50.
- Ancienne fuite en toiture, visible à droite (au-dessus de l’enseigne drapeau).
- Au droit de la fuite, en décrépissant la maison, la structure en pan de bois a été détectée comme étant totalement pourrie, et par conséquent non porteuse.
- Le pan de bois pourri et le remplissage ont été déposés. Le charpentier a restitué le pan de bois, à l’aide de bois anciens pour conserver le caractère des bois.
- Le remplissage a été réalisé en béton cellulaire, (isolant et léger, temps de séchage très court, et amélioration de la performance thermique)
- *Nota Bene : changement « sauvage » des menuiseries du 1<sup>er</sup> étage en 2010*





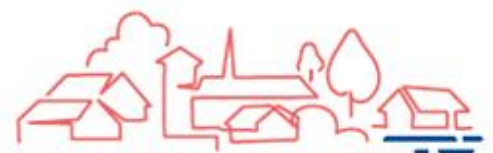
- ### Restauration en 2014 d'un bâtiment non occupé à Naucelle (12), Petite Ville de Demain
- Bâtiment en pan de bois, fortement endommagé par la présence d'un enduit ciment, étanche, qui a empêché la structure de respirer et de s'assécher, phénomène accentué par une importante fissuration de l'enduit qui a permis aux eaux de ruissellement de pénétrer dans les murs.
  - Remplacement à l'identique des éléments de bois affaiblis (même essence de bois, assemblages et sections identiques),
  - Remplacement du remplissage en maçonnerie tout venant par un béton chaux chanvre, avec un résultat thermique supérieur aux exigences de la RT 2012,
  - Bâtiment désormais habité.

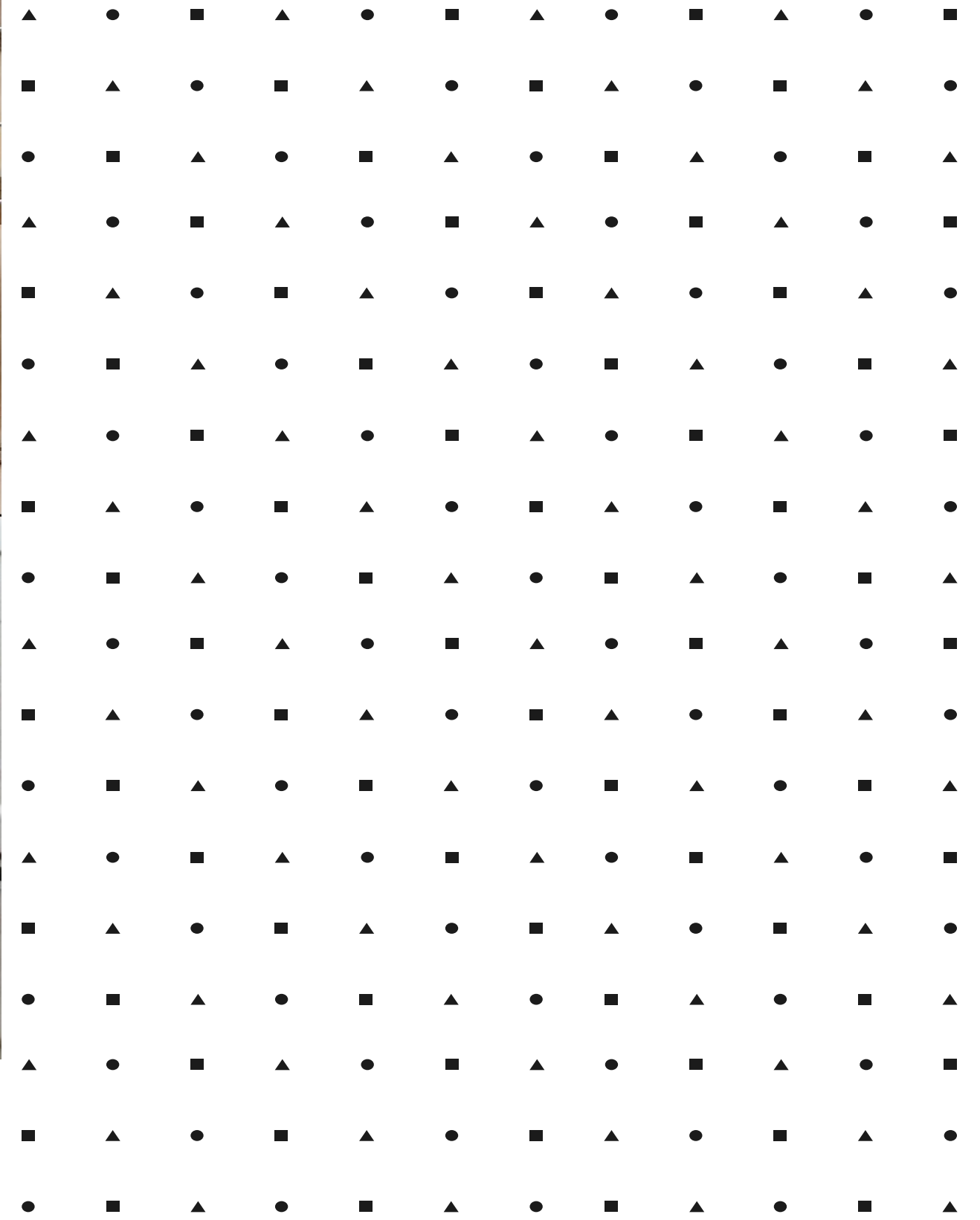




  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

  
**Petites villes**  
*de demain*



# Les couvertures

Sur Rodez, comme dans une partie importante de l’Aveyron et du Massif Central, les toitures étaient réalisées en lauzes de schiste depuis la fin du Moyen-Age. Sur la partie caussenarde de Rodez Agglomération, on retrouve même quelques vestiges de couverture en lauzes calcaires. A la fin du XIXème siècle, grâce à l’essor du chemin de fer, l’ardoise de Corrèze est arrivée en concurrence des produits locaux. De façon marginale, la tuile mécanique est aussi arrivée à cette époque.

L’enjeu aujourd’hui est de préserver la qualité de la nappe de toiture de la ville, en évitant la banalisation de l’ardoise calibrée en provenance d’Espagne ou du Brésil. Trois lauzières existent encore en Aveyron, et le propriétaires sont incités à reprendre leurs toitures à l’identique, avec, lorsque les bâtiments présentent un intérêt la **possibilité de solliciter la Fondation du Patrimoine pour défiscaliser une partie des travaux. Le CGET Massif Central a lancé une action (Laubamac) pour préserver ces productions locales, et les savoirs faire inhérents à leur pose.**

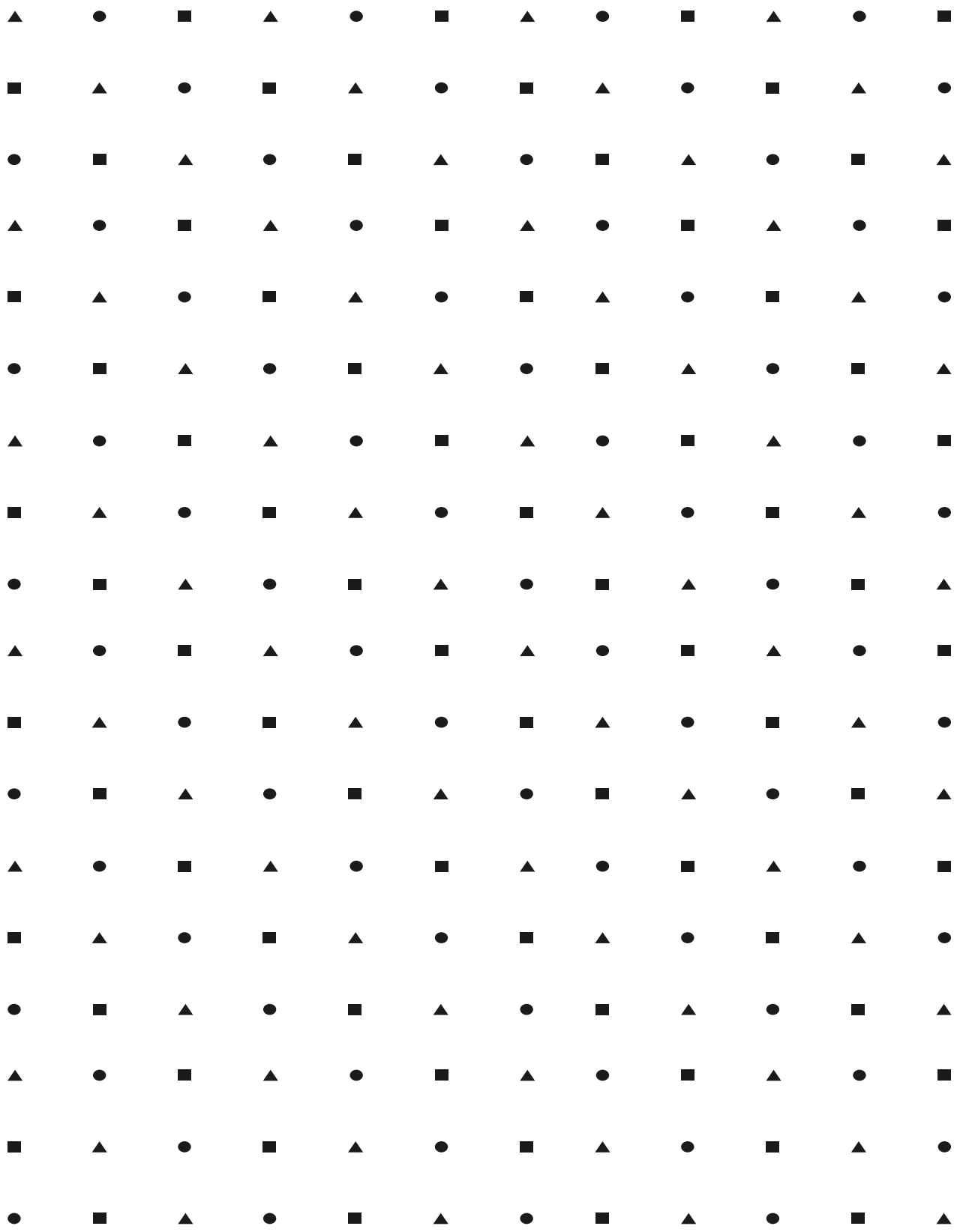


Lauzes de schistes posées au clou



Ardoises d’Espagne posées au crochet

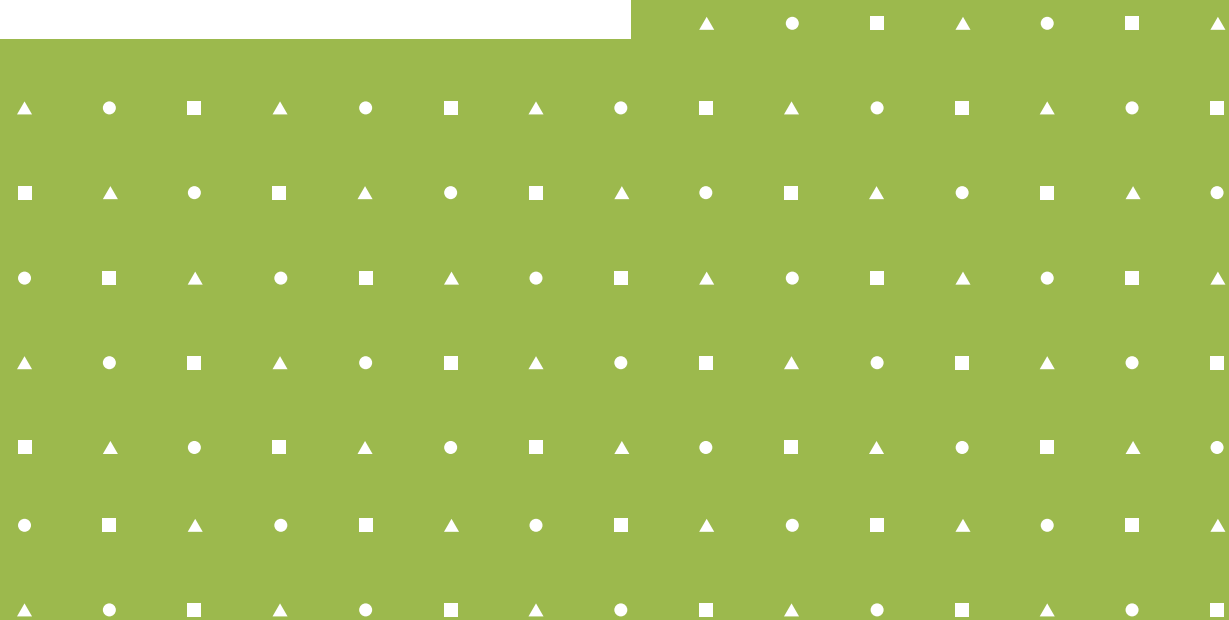
Les travaux de couvertures sont souvent l’occasion de revoir l’isolation des combles, principal poste de déperdition thermique. Il est souvent possible d’avoir recours au « Sarking » pour améliorer les performances énergétiques de la maison, en éliminant les ponts thermiques existants lors de l’isolation entre chevrons



# QUESTIONS/ REPONSES

Posez vos questions dans l'onglet Q/R

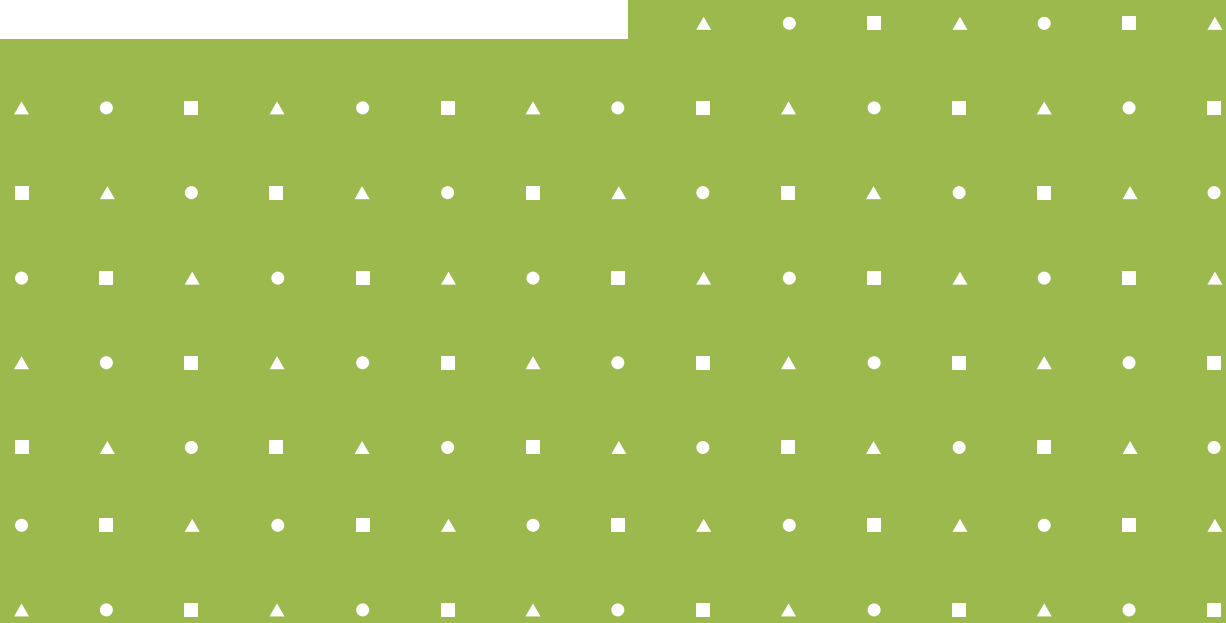
REPONDRE AU DEFI DE LA RENOVATION  
ENERGETIQUE DANS L'HABITAT PRIVE



REPONDRE AU DEFI DE LA RENOVATION  
ENERGETIQUE DANS L'HABITAT PRIVE

# L'EXEMPLE DE LA CC REGION DE RAMBERVILLIERS

Cyrille SAYER  
Communauté de communes Région de  
Rambervilliers



REPONDRE AU DEFI DE LA RENOVATION  
ENERGETIQUE DANS L'HABITAT PRIVE

# L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ANAH

Simon CORTEVILLE

Responsable du programme « Habiter mieux »

Agence nationale de l'habitat

# Programme Habiter Mieux

Financement des  
rénovations globales des  
ménages modestes

Financement de projets de travaux entraînant un gain énergétique minimum de **35%**

Programme ouvert aux propriétaires occupants, ou propriétaires qui louent leur logement et conventionnent avec l'Anah

Modalités financières de  
l'aide

Financement à hauteur de **60%** (très modestes) ou **45%** (modestes) du coût travaux, dans la limite **30 000€ par logement**

**Prime de 1500€** pour les logements sortant de passoire thermique ou atteignant un niveau BBC

Accompagnement des  
ménages

## Accompagnement systématique du ménage

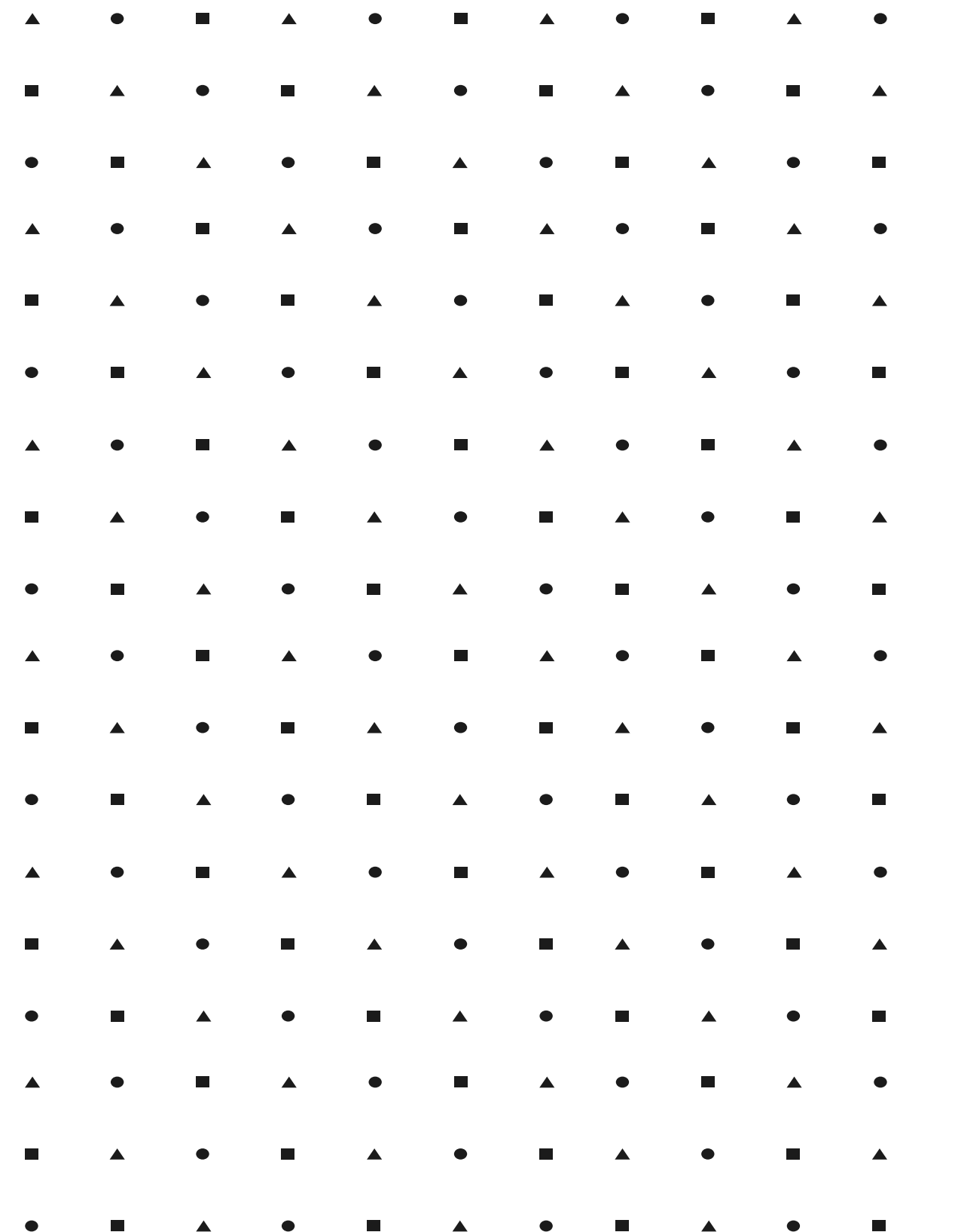
- ✓ **Technique**: conseiller les travaux les plus pertinents
- ✓ **Administratif**: montage des dossiers de subvention
- ✓ **Financier**: orienter vers l'ensemble des aides disponibles
- ✓ **Social**: accompagner les ménages en précarité énergétique

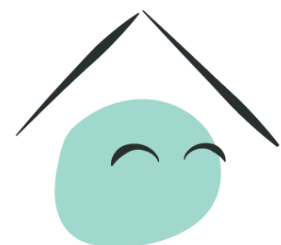
Mise en œuvre  
territorialisée

Gestion de **l'aide localement**, par les DDT ou par les collectivités délégataires des aides à la pierre

Mobilisation majoritaire dans les **opérations programmées** (OPAH/PIG), dans un cadre plus large de mise en œuvre des politiques Habitat des collectivités (*interventions plus larges en matière d'habitat dégradé, attractivité centre ville, autonomie dans le logement, ...*)

**Intervention financière** des collectivités (moy. ~10% coûts travaux )





**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



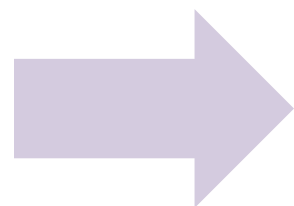
Nouvelle aide d'Etat à la rénovation énergétique

Remplace le CITE, pour une nouvelle aide **plus simple, plus juste et plus efficace**

Un financement par primes forfaitaires, pour financer les travaux les **plus vertueux** pour le climat

Financements adaptés aux ressources des ménages

4 catégories de ressources

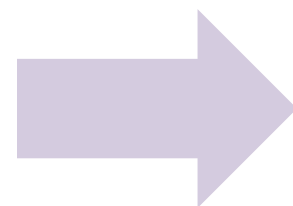


**MaPrimeRénov'Bleu**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

**MaPrimeRénov'Jaune**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

**MaPrimeRénov'Violet**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

**MaPrimeRénov'Rose**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

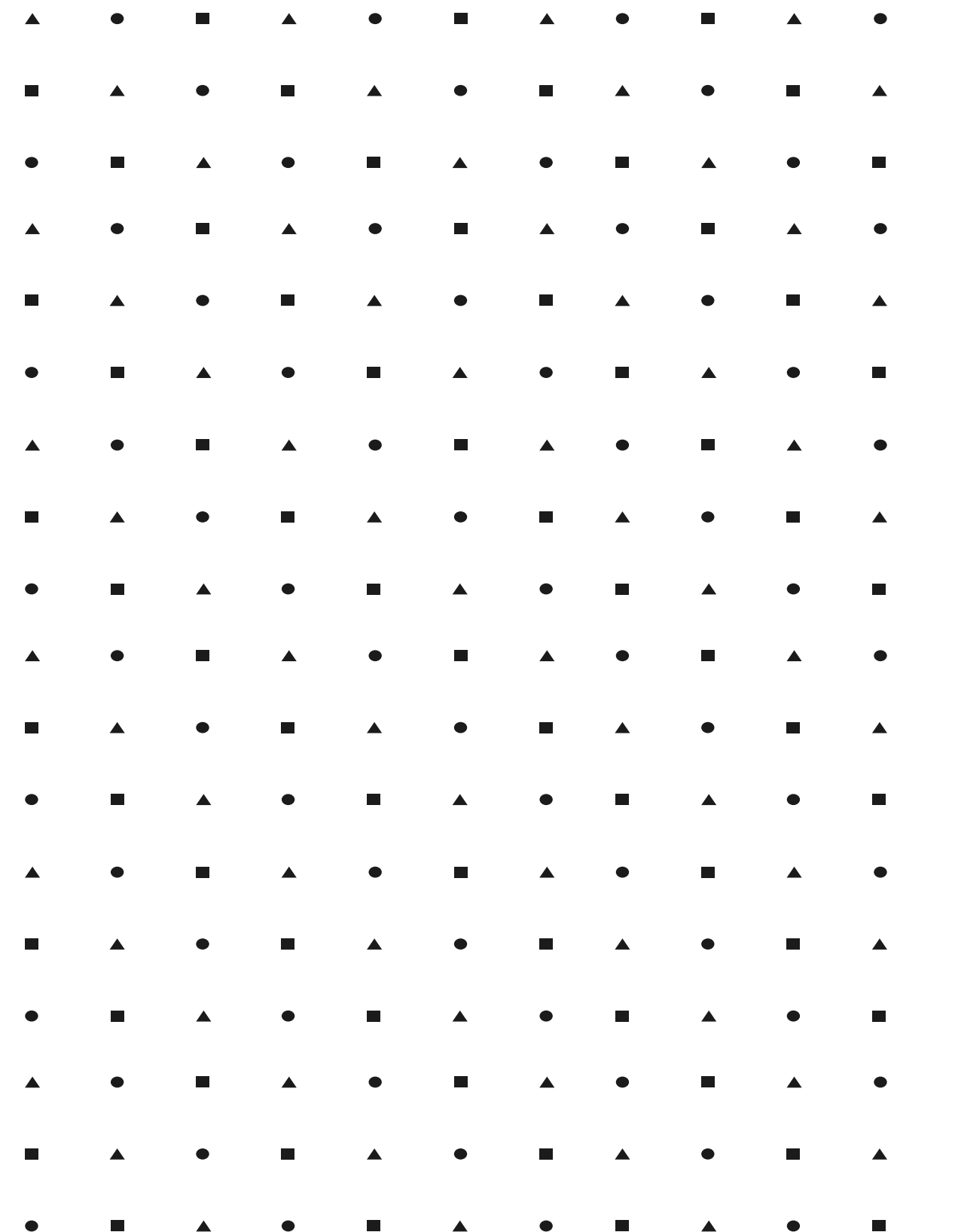


Aides accrues pour les ménages les plus modestes

Une accélération permise par le plan de relance

Nouveaux services ouverts en 2021 grâce à France Relance :

- ✓ Ouverture à l'ensemble des propriétaires qui occupent leur logement ;
- ✓ Ouverture à l'ensemble des **copropriétés** ;
- ✓ Bonus « sortie de passoire » et bonus « BBC » ;
- ✓ Forfait « rénovation globale » pour les ménages MaPrimeRénov' **Violet** et **Rose** ;
- ✓ Forfait AMO (150 €) sur l'accompagnement des ménages.



# MaPrimeRénov' Copropriétés

Création en 2021 d'une nouvelle aide à la rénovation énergétique pour toutes les copropriétés



Ouverte aux **copropriétés dédiées à l'habitation**, de plus de 15 ans, immatriculées au registre national pour la réalisation de travaux permettant un **gain énergétique minimum de 35%**



Aide versée directement au **syndicat de copropriétaires**, sur la base

- d'une aide socle de 25% du coût des travaux
- de bonus éventuels pour sortie de passoire thermique ou atteinte d'un niveau BBC
- De primes pour les copropriétés fragiles ou situées en quartier ANRU

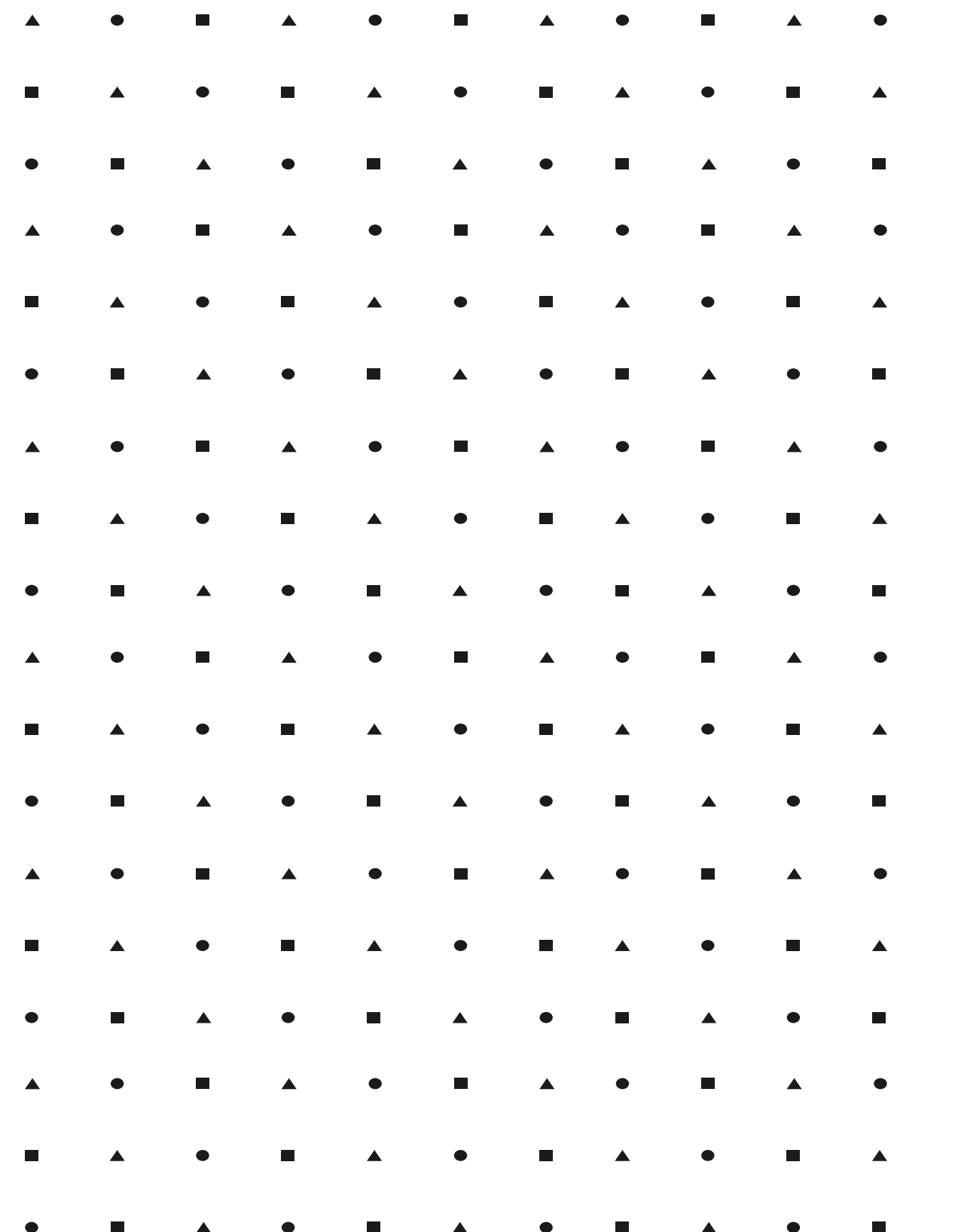


AMO obligatoire pour accompagner le **syndicat de copropriétaires**

**Des primes individuelles** aux propriétaires occupants modestes et très modestes

Information et dépôt des dossiers sur le site

[Maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr)



# Bilan

## Rénovation énergétique Anah en 2020

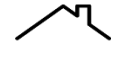
### Rénovation énergétique en 2020

**209 510** Total de logements rénovés

Représentant **320 000** gestes de travaux

**2,8 Md€** | **1,16 Md€**  
de travaux de montants d'aides Anah

 **141 143** logements  
dont MaPrimeRénov'

 dont **1,5 Md€** travaux  
MaPrimeRénov'

**51 967** logements  
Habiter Mieux Sérénité

**1,2 Md€** travaux  
Habiter Mieux Sérénité

**16 400** logements  
Habiter Mieux Agilité

**140 M€** travaux  
Habiter Mieux Agilité



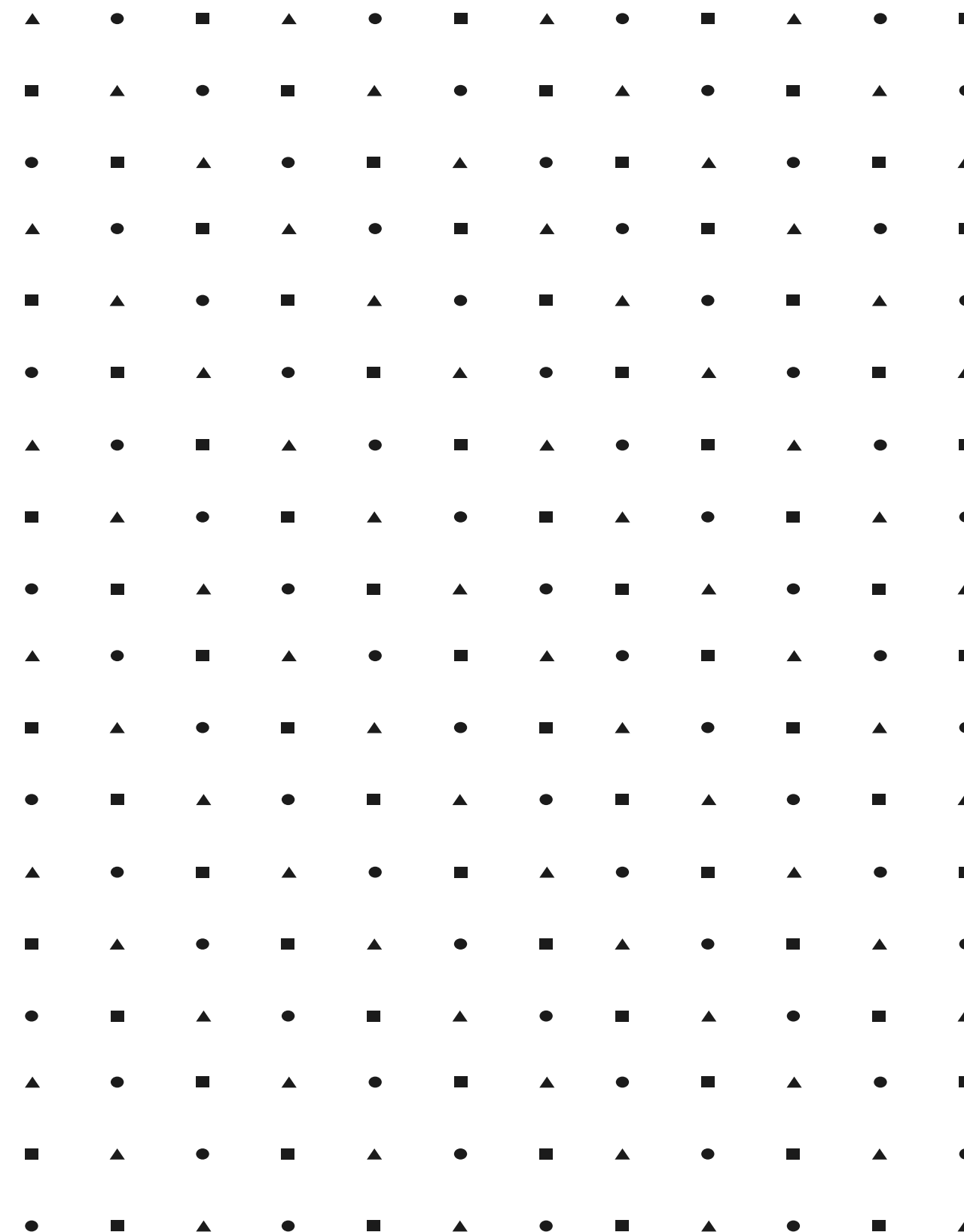
**69%** des dossiers Habiter Mieux

financés dans le cadre de dispositifs  
d'OPAH/PIG contractualisés avec les  
collectivités



**2/3** propriétaires très modestes

**1/3** propriétaires modestes



# Aller + loin pour s'informer



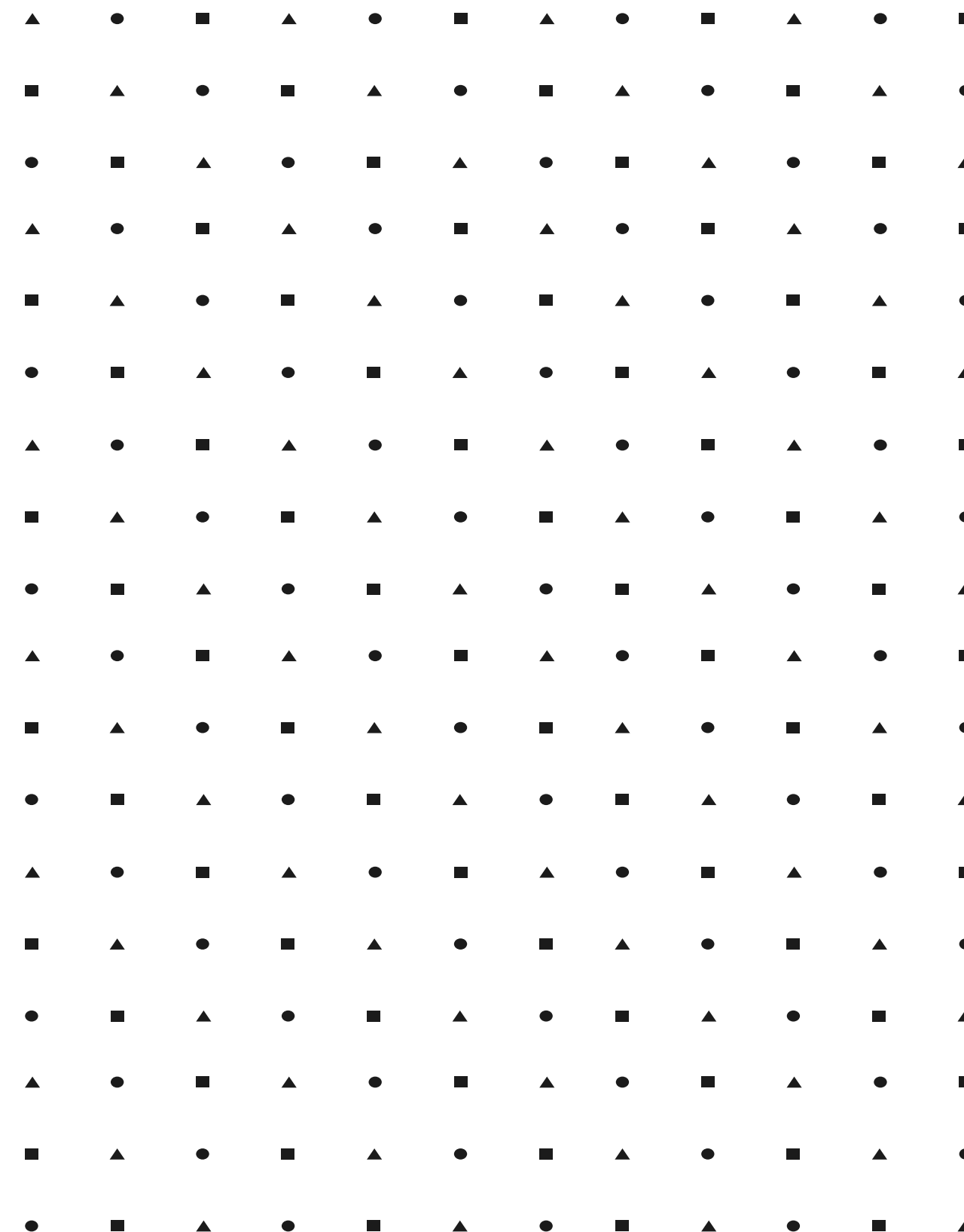
Information des ménages par le réseau Faire et sur le site  
FAIRE.gouv.fr



Délégation locale de l'Anah portée par le Préfet de département,  
avec l'appui des directions départementales des territoires, pour  
accompagner les collectivités dans leurs projets

## Documents complémentaires pour s'informer sur les aides:

- Guide des aides financières de l'ADEME : [https://api.faire.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Aides-financieres-renovation-logement-janvier2021\\_0.pdf](https://api.faire.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Aides-financieres-renovation-logement-janvier2021_0.pdf)
- Site FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement>
- MaPrimeRénov' : <https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov> et [www.maprimerenov.gouv.fr](https://www.maprimerenov.gouv.fr)
- MaPrimeRénov' Copropriété : <https://www.anah.fr/copropriete/syndicat-de-coproprietaires/beneficier-de-laide-maprimerenov-coproprietes/>



# QUESTIONS/ REPONSES

Posez vos questions dans l'onglet Q/R

REPONDRE AU DEFI DE LA RENOVATION  
ENERGETIQUE DANS L'HABITAT PRIVE

REPONDRE AU FEFI DE LA  
RENOVATION ENERGETIQUE  
DANS L'HABITAT PRIVE

# Merci d'avoir participé !

Notre prochain rendez-vous :

Mardi 23 mars 11h-12h « Le chef de projet PVD : quels financements ? »

Bientôt de nouveaux rendez-vous dans le cadre du Club des Petites villes de demain, notamment de décryptage de l'offre de services !

Pour rester en contact :

- [Notre site internet](#)
- [petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr](mailto:petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr)
- [LinkedIn](#)
- [Scoop.it](#)
- [Youtube](#)

